



Tendances et perspectives du bâtiment

Édition 2012





Avec la 19^e édition de l'étude "Tendances et Perspectives", nous voulons réaffirmer encore un peu plus nos liens continus avec le secteur du bâtiment.

Nous avons, cette année, choisi un style dense et concis, pour mettre en valeur les indicateurs clés économiques et financiers qui ont marqué l'année écoulée. Mettre en valeur c'est aussi s'interroger, mettre en perspective, analyser, placer des repères pour mieux se situer dans un monde économique mouvant et complexe.

Nous avons, cette année, enrichi notre étude d'interviews de dirigeants d'entreprises du bâtiment, qui, au fil des questions, nous ont fait part des atouts du secteur et de ses enjeux.

Nous avons, cette année, demandé l'avis des experts pour répondre à vos interrogations dans le domaine de la performance de l'entreprise, de vos relations avec les

partenaires financiers, de vos préoccupations en termes social, et de votre recherche constante pour optimiser la démarche commerciale.

Nous avons, cette année, résumé "En quelques mots" les cadres réglementaires du Grenelle, de la loi de finance, des diverses circulaires et décrets impactant le secteur du bâtiment.

Enfin, nous avons, cette année, illustré les commentaires par des représentations numériques et technologiques, car le secteur du bâtiment ne pourra pas faire l'économie d'investir dans ces moyens actuels et futurs, qui relient les hommes du terrain entre eux, qui facilitent les relations entre les partenaires du marché et qui sont, à n'en pas douter, un élément majeur du progrès, porteur de croissance.

Nous vous remercions pour votre confiance et nous vous souhaitons bonne lecture.

Annie Chauzu

Associée KPMG

Responsable du réseau Entrepreneurs du Bâtiment

Points Clés de l'Étude	5
Bilan 2011	6
Perspectives 2012/2013	8
Enjeux et priorités pour 2012/2013	10
Points Clés Économiques	13
Bilan 2011	14
Perspectives 2012/2013	18
Points Clés Ressources Humaines	23
Bilan 2011	24
Perspectives 2012/2013	32
Points Clés Rentabilité et Finance	37
Bilan 2011	38
Perspectives 2012/2013	42
Annexes	49
Synthèse des résultats sectoriels 2007/2011	50
Méthodologie	52
KPMG en un regard	55

croissance points clés
compétences technologie
innovation
échange croissance
énergie offre/demande
dynamisme
consommateurs
points clés
offre/demande
dynamisme
échange
technologie
innovation
énergie
compétences
échange
technologie
innovation croissance
consommateurs
offre/demande énergie
échange dynamisme croissance

POINTS CLÉS DE L'ÉTUDE



► Bilan 2011

>> Économie

Amorcée dès le 4^e trimestre 2010, la reprise s'est confirmée sur l'année 2011. Le redémarrage des marchés du logement neuf (+3 % en volume) et de la rénovation (+1,3 %) explique cette tendance. Toutefois, les niveaux d'activité d'avant crise restent encore bien lointains.

2011 est avant tout caractérisée par une activité en dents de scie. Après un premier trimestre encourageant, les turbulences économiques de l'été ont déclenché en effet de nombreux reports de démarrages de chantiers au 3^e trimestre, que ce soit pour les particuliers, les entreprises ou les donneurs d'ordres publics.

A contrario, l'annonce des plans de rigueur en fin d'année, avec notamment la suppression du PTZ dans l'ancien, le coup de rabot sur les dispositifs Scellier et CIDD (crédit d'impôt développement durable) ainsi que la hausse du taux de TVA, ont incité au cours du 4^e trimestre à rattraper le retard pris sur le 3^e trimestre, et à anticiper les travaux prévus sur 2012. Cette tendance dans un contexte d'excellentes conditions climatiques a permis de terminer l'année sur une embellie de l'activité.

Force est de constater que les niveaux de marge globale, certes stables, restent bas dans le prolongement des années précédentes. En 2010, rappelons-nous, ces taux étaient les plus bas constatés depuis 10 ans. Malgré des carnets de commandes dont les niveaux reviennent progressivement à ceux d'avant crise et les hausses de prix des matériaux, les dirigeants hésitent encore à pratiquer une augmentation de leurs prix en conséquence. Concurrence accrue, prix du marché bas, baisse de la consommation des ménages, tout concourt à un statu quo sur les prix.

La première édition du baromètre KPMG-IFOP mettait déjà en évidence en septembre 2011 que 69 % des dirigeants envisageaient de maintenir leurs prix pour les prochains six mois, 16 % de les baisser et 19 % seulement de les revoir à la hausse. Une tendance difficilement tenable à terme, d'autant que le poids de la matière impacte significativement le niveau de performance, avec un poids globalement de 25 % pour le Gros Œuvre, pouvant aller jusqu'à 35 % pour la Menuiserie/Serrurerie.

[Retrouvez l'analyse détaillée page 13](#)

>> Ressources Humaines

Prudence et rationalisation des coûts auront été les mots d'ordre des dirigeants en 2011, en lien avec une activité fluctuante et une rentabilité à piloter.

Cela se vérifie notamment dans la politique de recrutement, frileuse, avec l'embauche essentiellement de profils intérimaires. En septembre 2011, 13 % seulement des dirigeants interrogés pour le baromètre KPMG-IFOP envisageaient d'augmenter leurs effectifs à horizon six mois, et ce essentiellement dans les structures de plus de 10 salariés. En février 2012, ils n'étaient plus que 12 % à l'envisager.

Quant à notre échantillon, il montre clairement une légère tendance au ralentissement des embauches, avec un effectif moyen par entreprise qui passe de 6,8 en 2010 à 6,46 en 2011 (chiffres hors intérim). Conséquence immédiate, la production individuelle des salariés poursuit sa hausse réamorcée en 2010, grâce à l'optimisation de la gestion du personnel sur les chantiers.

Un ralentissement dû, certes, à la conjoncture, mais aussi sans doute à l'alourdissement des charges patronales, avec notamment l'impact des nouvelles modalités de calcul de la réduction Fillon depuis le 1^{er} janvier 2011. Ainsi, le taux horaire chargé moyen, de +5 % entre 2010 et 2011, relève plus de l'augmentation des charges patronales que de celle des salaires.

En termes de charges, notons également une hausse générale des taux de cotisation "accident du travail" entre 2010 et 2011, particulièrement marquée pour le secteur du Gros Œuvre (+0,76 point), due à une recrudescence des accidents et des maladies professionnelles dans le BTP.

Enfin, alors qu'en 2010 les entreprises avaient investi sur la formation des jeunes, à travers l'apprentissage, cette année elles semblent faire machine arrière et privilégier l'embauche de profils plus confirmés.

[Retrouvez l'analyse détaillée page 23](#)

>> Rentabilité et finances

Face à des taux de marge encore faibles, la gestion prudente des dirigeants n'aura pas suffi en 2011 pour poursuivre l'amélioration de la rentabilité observée en 2010.

Selon qu'elles sont soumises à l'Impôt sur le Revenu (I.R.) ou à l'Impôt sur la Société (I.S.), la rentabilité des entreprises est en stagnation, voire en forte dégradation. Les mesures prises en 2009 et 2010 par les chefs d'entreprise, visant à mettre en adéquation les charges de structure avec le niveau d'activité, semblent trouver leurs limites en 2011. Seules les entreprises soumises à l'I.S. pour le secteur du Gros Œuvre ne suivent pas cette tendance, bénéficiant de la croissance du niveau d'activité, mais tout en restant loin derrière les niveaux d'avant crise.

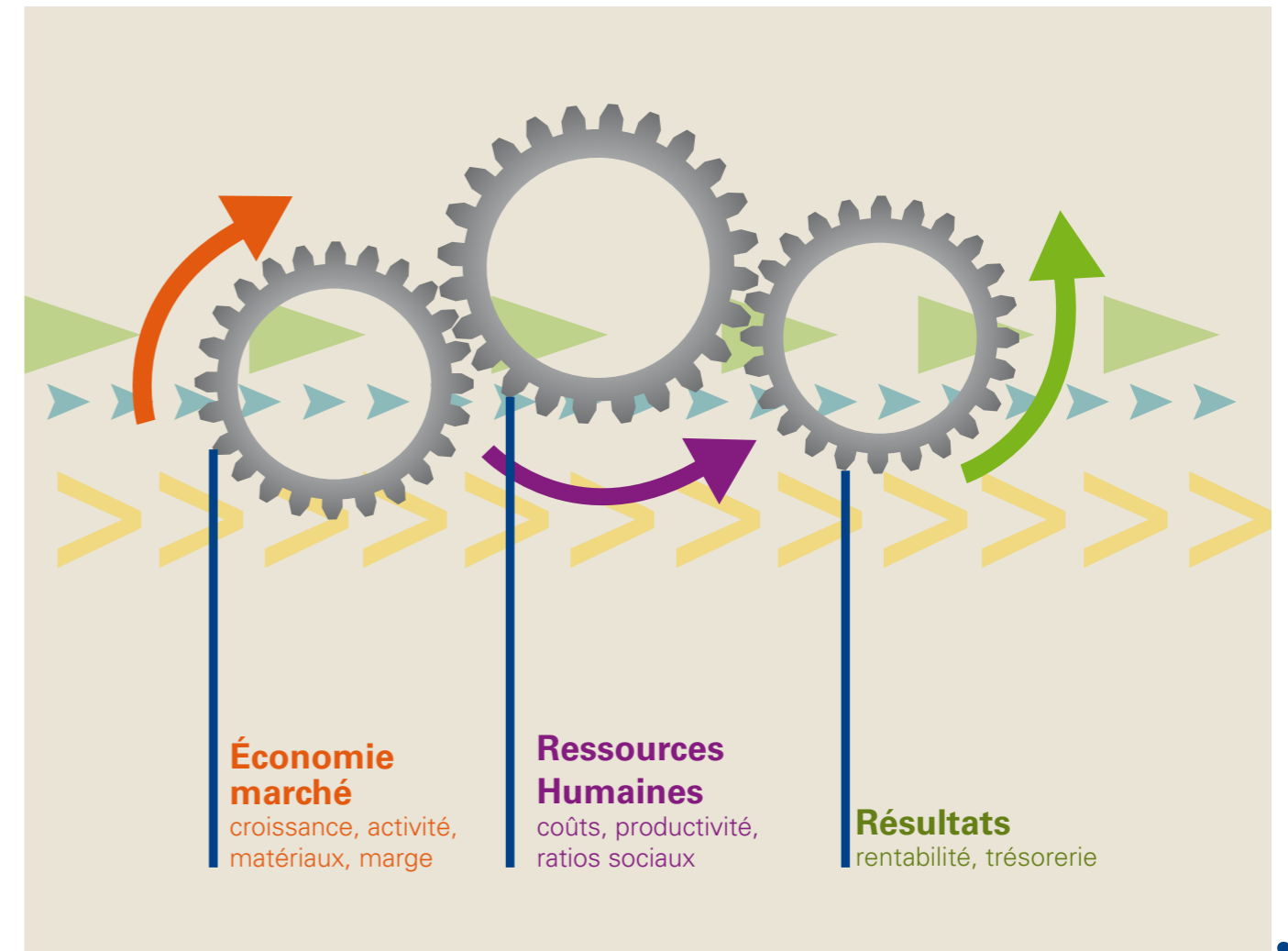
En termes de délais de paiement, l'on observe globalement une réduction des délais moyens d'encaissement clients et corrélativement une amélioration des besoins en fonds de roulement. Pour les entreprises soumises à l'I.S., selon les secteurs, les besoins en fonds de roulement représentent de 10 à 16 jours de chiffre d'affaires avec un crédit clients qui varie entre 25 et 32 jours et un crédit fournisseurs qui fluctue entre 40 et 48 jours. Pour les entreprises soumises à l'I.R., qui traitent majoritairement avec les particuliers, les besoins en fonds de roulement sont moindres.

Il s'agit là, pour nombre d'entreprises, des fruits d'une

démarche volontaire de recouvrement des factures, face à des clients enclins à retarder leur paiement, y compris désormais les particuliers.

Enfin, les entreprises du bâtiment ont maintenu en 2011 un faible niveau d'endettement, avec un ratio d'autonomie supérieur à 84. Seul le secteur du Gros Œuvre voit son niveau d'autonomie se réduire en 2011, probablement du fait des investissements induits par la légère amélioration de son niveau d'activité.

[Retrouvez l'analyse détaillée page 37](#)



► Perspectives 2012/2013

>> Économie

Le volume d'activité a reculé au premier trimestre 2012 pour la première fois depuis le troisième trimestre 2010. Au quatrième trimestre, le secteur du bâtiment affiche des carnets de commandes en deçà de la normale et une trésorerie en berne qui augurent une année 2013 difficile. Le secteur du bâtiment est inquiet et regarde de près les annonces gouvernementales qui seraient à même de redonner une impulsion à l'activité.

Cela se vérifie au travers de notre enquête. En septembre, les dirigeants témoignent d'un niveau d'activité, certes globalement stable au premier semestre, mais avec des prévisions à fin 2012 à la baisse. **37 % seulement des dirigeants prévoient ainsi une évolution positive de leur carnet de commandes à fin 2012.** La crise reste d'actualité dans les esprits de nombreux chefs d'entreprise interrogés.

Il n'est donc pas étonnant que **54 % des dirigeants interrogés voient la démarche commerciale comme leur enjeu prioritaire.**

La situation est tout de même à nuancer en fonction de la localisation géographique, avec des contrastes importants entre régions. Ainsi, en termes de prévision d'activité, plus de 40 % des entreprises des régions Sud Est, Rhône Alpes et Île-de-France affichent un optimisme sur l'activité à fin 2012. À l'opposé, en région Est, les entreprises semblent connaître de grandes difficultés depuis début 2012, sans prévoir d'amélioration: 19 % seulement prévoient un accroissement de leur activité d'ici la fin de l'année.

L'ensemble des secteurs anticipent une stagnation plutôt qu'une augmentation de leur chiffre d'affaires, le Gros Œuvre étant le moins pessimiste. **Les entreprises du secteur Aménagements/Finitions sont celles qui ont le plus d'incertitudes quant à l'activité à venir: 33 % d'entre elles prévoient une baisse de leur chiffre d'affaires par rapport à 2011.**

Les entreprises de 10 à 19 salariés sont davantage impactées par l'atonie du marché du bâtiment que les autres, tant au niveau de leur chiffre d'affaires que de leur rentabilité. À l'opposé, les entreprises de 2 à 9 salariés semblent plus optimistes aujourd'hui qu'il y a deux ans.

Le nombre de mises en chantier sera déterminant pour le bâtiment en 2013. Les objectifs affichés par le gouvernement sont la construction de 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Néanmoins, il y a fort à parier que les quelques mesures incitatives annoncées dans le cadre du budget 2013 ne seront pas suffisantes pour pallier les craintes des particuliers quant à leur pouvoir d'achat et l'octroi de crédits. Les prévisions partent plutôt sur une base de 310 000 logements démarrés en 2012 et 2013.

Un bon point toutefois, avec le maintien du taux de TVA

à taux réduit de 7 % sur les travaux de rénovation. L'autre note positive, pour la profession cette fois, est l'annonce de l'ajustement du statut de l'auto-entrepreneur, cheval de bataille du secteur du bâtiment. Les taux forfaitaires des cotisations des auto-entrepreneurs seraient ainsi relevés, pour les rapprocher de ceux des travailleurs indépendants.

Une année 2013 qui sera donc sous haute surveillance pour l'ensemble des acteurs de la filière. Il est vraisemblable que les bénéfiques liés aux mesures attendues en faveur du Bâtiment ne soient visibles qu'à partir de fin 2014.

[Retrouvez le détail de l'enquête pages 18 à 21](#)

>> Ressources Humaines

35 000 suppressions d'emplois prévues à fin 2012. Les chiffres ont été annoncés dès le début du mois de septembre par la filière.

Pourtant, tous les dirigeants du bâtiment expriment combien le personnel est une priorité pour l'entreprise: "Il faut sept ans pour faire un bon peintre"; "L'ancienneté constitue la meilleure garantie que les clients seront bien servis"; "La fidélité et le savoir-faire des équipes sont fondamentaux" (Cf. les interviews des dirigeants dans l'étude). C'est dire si le maintien des effectifs est une priorité dans l'ensemble des entreprises.

28 % des dirigeants interrogés au cours de notre enquête ont recruté en 2012, c'est 4 points de moins qu'en 2011 et 9 points de moins qu'en 2010.

Ces recrutements ont été réalisés notamment par les entreprises de 20 à 50 salariés dont 54,8 % ont augmenté leur effectif. Pour les autres, 11,5 % des entreprises qui emploient une ou deux personnes ont embauché (- 3,5 points par rapport à l'an dernier) contre 16,5 % pour la tranche des 3 à 5 (- 7,5 points), 20,8 % pour celles des 6 à 9 (- 18,5 points) et 25,7 % pour celles de 10 à 19 salariés (- 11,3 points).

L'Île-de-France est la région la plus dynamique en termes d'emplois, avec 48,8 % des entreprises interrogées qui ont embauché. Sans surprise au regard des chiffres liés à l'activité, la région Est reste à la traîne avec 11,5 % des dirigeants ayant recruté en 2012.

En matière de prévisions d'embauches, comme en 2011, la tendance reste avant tout sur le maintien des effectifs actuels. 11 % des entreprises pensent réduire leur effectif (contre 9 % en 2011) et **18 % des dirigeants pensent embaucher d'ici mi-2013** (contre 23 % l'an dernier et 28 % en 2010 à la même époque).

On observe toutefois une **hausse des exigences en termes de formation** de la part des employeurs. Le profil CAP intéresse

moins les employeurs en 2012 (22 % contre 39 % en 2011), tandis que les diplômés d'école d'ingénieur apparaissent davantage être sollicités (15 % contre 10 % en 2011). 40 % des entreprises envisageant de recruter privilégieront un salarié qualifié d'un BAC Pro (contre 34 % en 2011) et 37 % un profil BTS (également 34 % en 2011).

[Retrouvez le détail de l'enquête pages 32 à 35](#)

>> Rentabilité et finances

Une entreprise sondée sur trois (33 %) enregistre une baisse significative de son résultat net pour le premier semestre 2012. **À horizon fin 2012, 35 % des entreprises sont confiantes quant à l'augmentation de leur résultat net.** Néanmoins ces résultats sont à nuancer par la **hausse significative du nombre d'entreprises qui prévoient une baisse de leur résultat net en 2012:** avec 28 % des entreprises interrogées, c'est 8 points de plus que l'année précédente.

Ce sont les entreprises des secteurs Aménagements/Finitions et Gros Œuvre qui semblent avoir le plus de craintes quant à leur résultat en 2012, avec respectivement 33 % et 31 % d'entre elles qui prévoient une baisse de celui-ci par rapport à 2011.

L'équilibre est précaire. Nombre d'entreprises ont continué de puiser dans leurs réserves, déjà bien entamées en 2011, afin de baisser leurs prix et maintenir ainsi leur niveau d'activité. Le niveau de trésorerie était en baisse pour une entreprise sur quatre à fin août 2012, et stable pour 58 % d'entre elles.

Le recouvrement des factures reste fondamental pour 21 % des dirigeants. En 2011, plus l'entreprise était de petite taille, plus le recouvrement des factures était une priorité. Dorénavant, le recouvrement des factures est l'affaire de toutes. Un impayé peut vite mettre en danger l'équilibre financier d'une structure, et ce, quelle que soit sa taille.

En parallèle, du fait des hausses des matériaux difficiles à répercuter dans les devis, et des marges qui n'en finissent plus de s'effriter, les dirigeants sont de plus en plus vigilants à leur marge opérationnelle: **37 % d'entre eux mettent la rentabilisation de leurs chantiers comme objectif prioritaire.**

20 % des dirigeants privilégient cependant cette année de **nouveaux investissements**, portés par la nécessité de s'inscrire sur des activités à valeur ajoutée et de proposer à leurs clients un savoir-faire optimisé, ou encore de renouveler un matériel vieillissant qui peut pénaliser la rentabilité des chantiers mais aussi la motivation des salariés.

[Retrouvez le détail de l'enquête page 42 à 45](#)

Source: enquête KPMG - Septembre 2012



► Enjeux et priorités pour 2012/2013

Fidéliser les clients, développer et segmenter la base des clients, ouvrir de nouveaux marchés, recruter un commercial, lancer un site Internet, la préoccupation première des dirigeants pour 2013 reste la **démarche commerciale**. Une différence pourtant: le pourcentage de dirigeants pour qui le développement de l'activité est au cœur des enjeux de l'année à venir s'élève à 54 %, contre 44 % l'an dernier. Les termes employés dans les réponses sont plus précis, preuve en est que les entreprises ont d'ores et déjà structuré leur démarche commerciale. Il n'en demeure pas moins que pour certaines, les chantiers sont difficiles à trouver. Il est vrai que le premier semestre 2012 a vu chuter les mises en chantier de par l'effet cumulé de la suppression des mesures fiscales incitatives et d'un durcissement de l'accès au crédit, tant pour les particuliers que pour les entreprises.

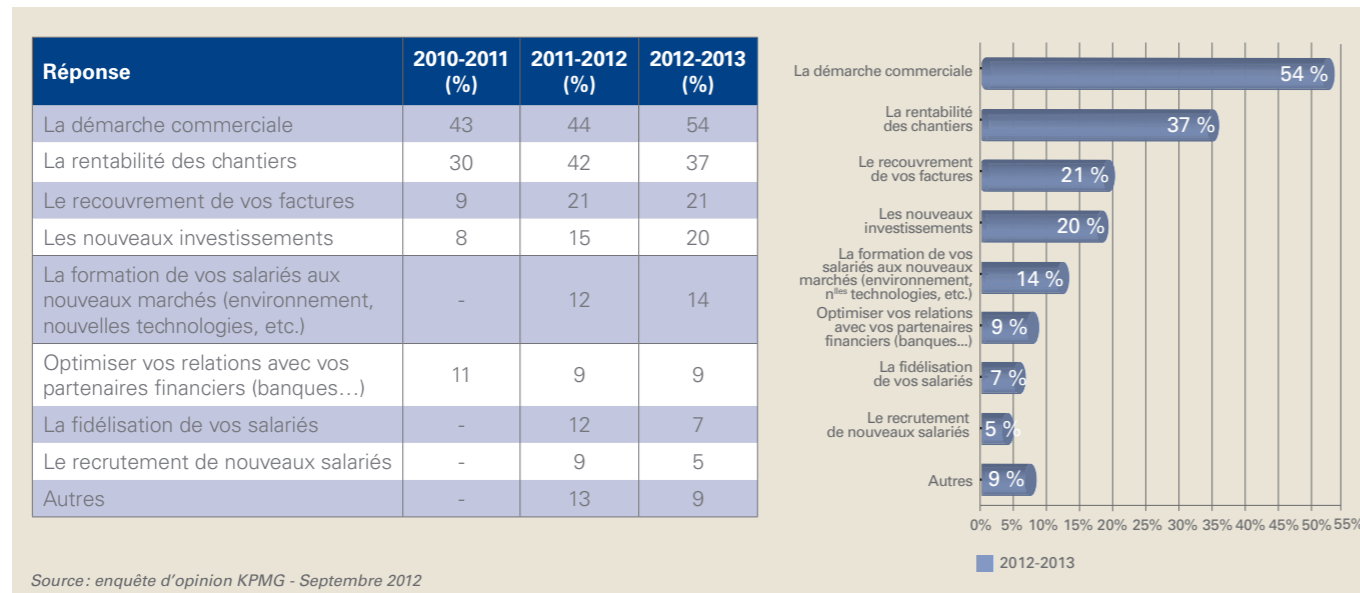
Sans surprise, la **recherche de rentabilité des chantiers** conserve sa seconde place dans les priorités des dirigeants. Avec des hausses de prix des matériaux difficiles à répercuter dans les devis, et des marges qui n'en finissent plus de s'effriter, les dirigeants gardent en tête de travailler leur marge opérationnelle, et notamment dans les structures de 6 à 9 salariés (42 %) et de 10 à 19 salariés (41 %). En parallèle, une trésorerie à son niveau le plus bas depuis 2010 implique une vigilance accrue sur le **recouvrement des factures**; comme en 2011, 21 % des dirigeants jugent ainsi cette action comme prioritaire dans les mois à venir.

Le maintien des effectifs devient plus que jamais une priorité pour les dirigeants, face à la baisse d'activité; logique donc que la **fidélisation** (7 %) et le **recrutement** (5 %) ne concernent qu'une minorité d'entreprises. Pour autant, en lien avec la nécessité de conquérir de nouveaux marchés, 14 % des dirigeants mettent en avant la **formation des salariés aux nouveaux matériaux et nouvelles technologies**.

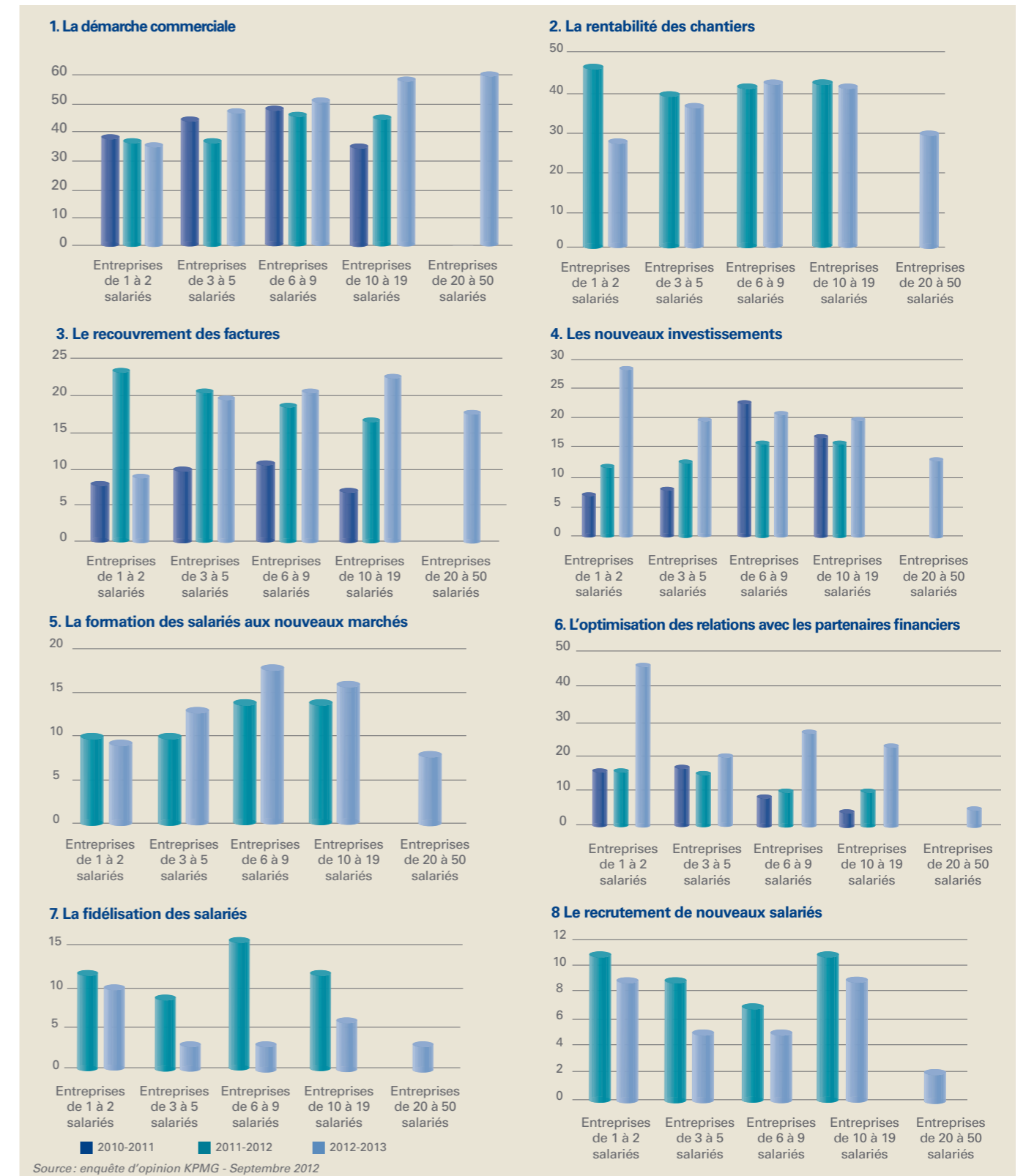
En 2011, 15 % des dirigeants privilégiaient de **nouveaux investissements**. Ils sont, cette année, 20 % portés par la nécessité de s'inscrire sur des activités à valeur ajoutée et de proposer à leurs clients un savoir-faire optimisé, ou encore renouveler un matériel vieillissant qui peut pénaliser la rentabilité des chantiers. C'est le cas des petites structures (effectif de moins de 3 salariés) dont 29 % souhaitent procéder à des investissements en 2012/2013. Se pose alors pour grand nombre de ces entreprises, la question de l'accès au crédit. Ainsi, 46 % d'entre elles considèrent comme primordiale l'**optimisation des relations avec leurs partenaires financiers**. L'appui des banques est essentiel au maintien de leur activité ainsi qu'à leur développement futur.

Source: enquête KPMG - Septembre 2012

>> Quelles sont vos priorités pour fin 2012 et le début d'année 2013?



>> Priorités pour fin 2012/2013: détail par effectif (en %)



croissance points clés
compétences technologie
innovation
dynamisme
énergie consommateurs
offre/demande
points clés
dynamisme
échange
technologie
innovation croissance
consommateurs
offre/demande énergie
échange dynamisme croissance

POINTS CLÉS ÉCONOMIQUES

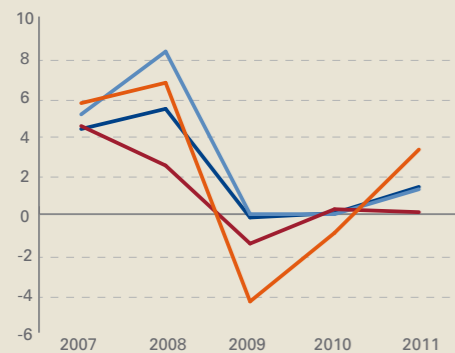


► Bilan 2011

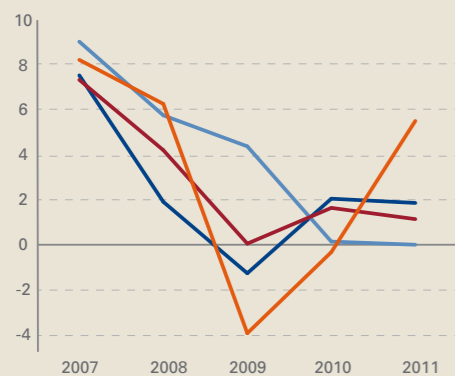
>> Croissance

L'année 2010 fut marquée par une relative stabilisation du niveau d'activité, mettant fin à la nette récession de 2009. Nous constatons que 2011 confirme cette tendance, avec toutefois une amélioration plus sensible dans le secteur du Gros Œuvre, tant pour les entreprises soumises à l'I.S. (+ 3,27 %) que pour celles soumises à l'I.R. (+ 5,51 %). Les évolutions propres aux différents secteurs d'activité du bâtiment trouvent leur origine dans différents constats, dont une hausse de 3 % en volume du marché du logement neuf et de 1,3 % de celui de l'amélioration-entretien.

Pourcentage de variation de l'activité
Entreprises I.S.



Entreprises I.R.



— Aménagements/Finitions — Menuiserie/Serrurerie
— Gros Œuvre — Couv.-Plomb./Sanit.-Elec.

Source : KPMG - Données 2011

Définition du ratio

Le taux de variation des travaux propres mesure l'évolution du niveau d'activité des entreprises. Les travaux propres correspondent au chiffre d'affaires corrigé de la variation des travaux en cours et diminué du montant de la sous-traitance de compétence.

Cependant, l'année 2011 est caractérisée par une activité en dents de scie. Après un premier semestre encourageant, la période estivale a été marquée par les turbulences de l'économie européenne et mondiale. Ces incertitudes, lourdes de conséquences sur les marchés financiers, ont pénalisé les activités du bâtiment au cours du troisième trimestre. Ce contexte tendu a notamment suscité de nombreux reports de démarrages de chantiers, tant chez les particuliers que pour les entreprises ainsi que chez les différents donneurs d'ordres publics. Les difficultés d'accès au crédit, avec en point d'orgue le démantèlement de Dexia, partenaire historique des collectivités territoriales, ont renforcé ce phénomène.

Un rebond inattendu est à noter au cours du quatrième trimestre 2011, lié notamment à de bonnes conditions climatiques. L'anticipation de travaux suscitée par les craintes de la modification du taux de TVA réduit et par un durcissement du dispositif Scellier, liés au plan de rigueur annoncé, ont accéléré cette tendance. Cette progression a contribué à sauver les apparences pour l'année 2011 prise dans sa globalité.

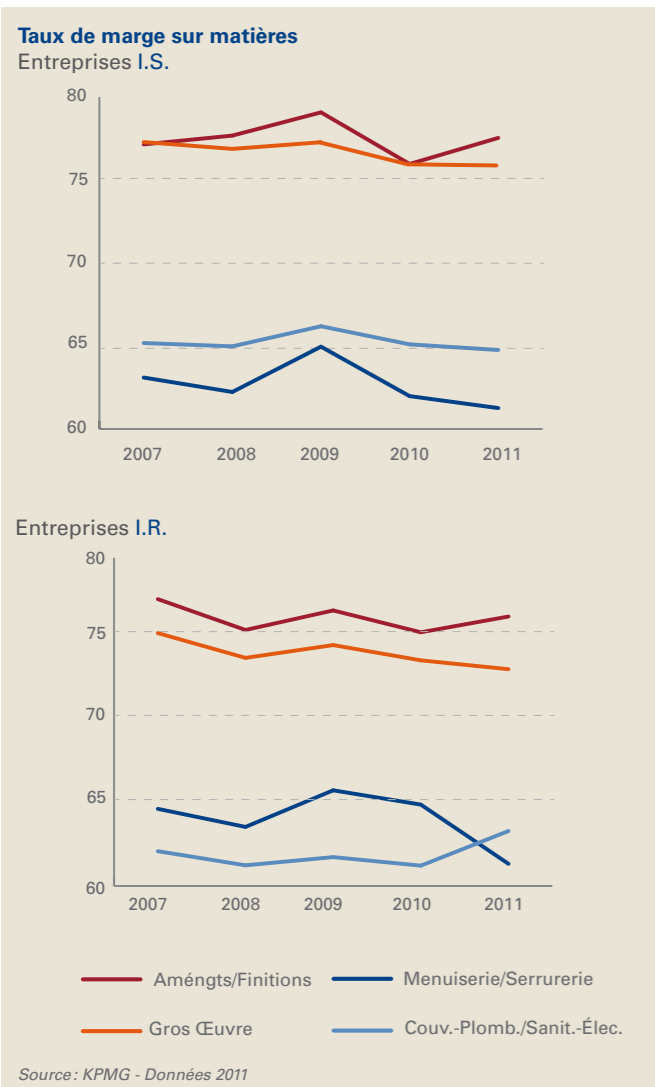
La fin d'année 2011 a été toutefois fortement marquée par les craintes des entreprises quant à leur carnet de commandes. Il faut y voir le prolongement des incertitudes de la mi-2011.

>> Prix

On note une stabilité du taux de marge globale dans la plupart des activités. Rappelons que nous nous comparons à l'année 2010. Celle-ci était marquée par une forte dégradation de ce ratio, en partie liée à l'augmentation des coûts de matériaux non répercutée sur les prix de vente. Il ne faut donc de ne pas y voir une trop bonne nouvelle. En effet, comme il est indiqué ci-dessus, nombre d'entreprises étaient à fin 2011 particulièrement inquiètes quant au chargement de leur carnet de commandes pour 2012. Nous connaissons la tendance à tirer les prix vers le bas dans ces périodes d'incertitudes.

Nous sommes donc là à des niveaux de marge bas qui sont dans la droite ligne des années précédentes. Prenant en compte l'inertie habituelle de l'évolution des prix et la prolongation des incertitudes, il ne faut pas être surpris de ce constat. Seules des perspectives notables et prolongées de croissance pourraient restaurer les niveaux de prix. Sachant que nous paraissions bien éloignés d'une telle tendance, il est probable que les entreprises les plus performantes se soient organisées autour de ce constat. Pour les autres, le nombre des défaillances d'entreprises de ces derniers mois en dit plus qu'un long discours.

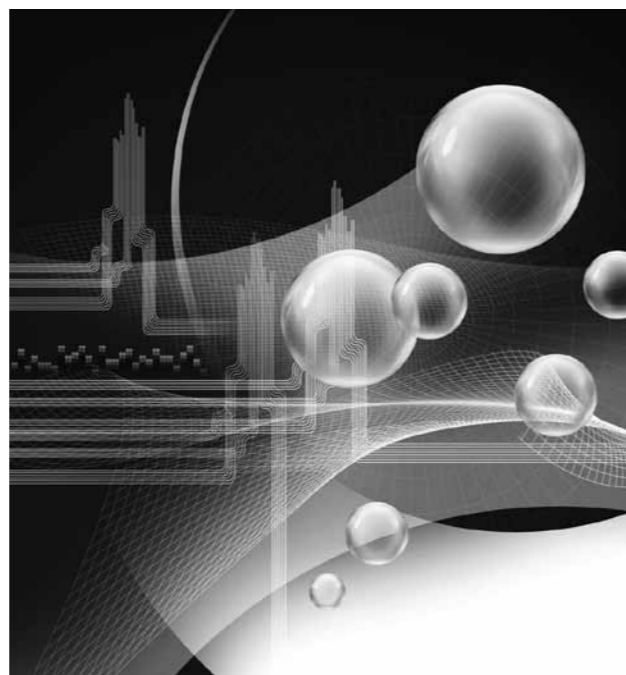




Définition du ratio
La marge globale est calculée en retranchant des travaux propres les consommations de matériaux.

Au demeurant, un réel espoir de reprise économique se traduirait immédiatement, si l'on en croit les enseignements de ces dernières années, par une hausse soudaine du coût des matières premières et donc des matériaux. L'amélioration de la marge en serait de fait compromise.

De façon plus détaillée on observe dans les entreprises un repli sensible de la marge globale à hauteur de 3,5 points pour la Menuiserie/Serrurerie, son taux le plus bas depuis 2007: 61,26 % pour les entreprises à l'IS et 61,35 % pour les entreprises à l'I.R. Pour l'ensemble des entreprises, le secteur Aménagements/Finitions bénéficie à contrario d'une progression de son taux de marge de plus d'un point: 77,54 % pour les entreprises à l'IS. et 76,42 % pour celles à l'I.R.; les deux autres secteurs présentant des taux de marge stables (Gros Œuvre), voire en régression (Couverture-Plomberie/Sanitaire-Électricité).



En quelques mots

Le Grenelle

- Des objectifs ambitieux :
 - 400 000 logements rénovés par an à compter de 2013.
 - Rénovation énergétique des bâtiments d'État et de ses établissements publics avant 2013.
 - 800 000 logements sociaux construits d'ici 2020.
 - Le BBC pour les logements neufs dès 2013 et à énergie positive dès 2020.
- Un nouveau cadre réglementaire :
 - La Réglementation thermique (RT) 2012.
 - Des travaux d'adaptation des règles de l'art (programme RAGE).
 - Des mesures fiscales incitatives: crédits d'impôt, PTZ et PTZ+, éco prêt à taux zéro, exonération de la taxe foncière pour la construction de logements économes en énergie.
 - Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE).
 - Une Charte d'engagement relative à la "Reconnaissance Grenelle Environnement" (9 nov 2011): les Pouvoirs publics ont annoncé leur intention de conditionner l'octroi des aides publiques au recours à des entreprises disposant d'un signe "Reconnu Grenelle Environnement" - application dès janvier 2014.
- En perspective, suite à la conférence environnementale (sept 2012):
 - Transposition de la Directive sur l'Efficacité énergétique, approuvée le 11 septembre 2012 par le Parlement Européen.
 - Relance des filières éolienne et photovoltaïque.
 - Doublement du plafond du livret A et du crédit d'impôt développement durable.
 - Spécialisation du crédit d'impôt développement durable et du PTZ sur les rénovations lourdes.

Interview : Une bonne réputation vous protège contre les aléas de la conjoncture

Marc Laborde - Entreprise VAURY

Société de peinture en bâtiment dans le Loiret qui emploie 22 collaborateurs.

KPMG: Quel bilan faites-vous des exercices 2011 et 2012?

M.L.: Après un petit creux lors de la crise de 2008 et 2009, nous avons retrouvé un bon niveau de croisière en 2011 avec six mois de visibilité sur l'activité. Nous avons même eu recours à la sous-traitance sur certains projets. L'exercice 2012 est plus mitigé. Le chiffre d'affaires est resté stable mais nous ne bénéficions plus que de deux mois de visibilité. Les élections ont clairement renforcé l'attentisme qu'on ressent face aux effets de la crise.

KPMG: Quelles sont vos perspectives pour 2013?

M.L.: Je suis confiant dans notre capacité à trouver des commandes. Le bâtiment est un secteur très divers où se côtoient des entreprises qui sont professionnelles et d'autres qui le sont beaucoup moins. Les réputations se font vite. Or, une bonne réputation vous protège contre les aléas de la conjoncture. Elle vous protège également contre les concurrents qui s'engagent dans une guerre des prix pour maintenir leur activité. Cela étant, il faut dénoncer le

statut d'auto-entrepreneur qui fausse la concurrence en instaurant des niveaux de cotisations inégalitaires.

KPMG: Quelles sont vos trois enjeux prioritaires aujourd'hui?

M.L.: Comme pour beaucoup d'entreprises du bâtiment, notre personnel est notre première priorité. Il faut sept ans pour former un bon peintre. Ensuite, vous faites tout pour le garder. Nous accordons ainsi à nos collaborateurs plusieurs types de primes, la mutuelle et une retraite complémentaire. En contrepartie, nous exigeons un vrai engagement en termes de durée de travail, de présentation et bien sûr de qualité de travail. Deuxième priorité: la démarche commerciale. Nous misons tout sur la qualité car un client satisfait oublie le prix qu'il paye. Enfin, nous devons maîtriser le coût de nos approvisionnements. Nos peintures coûtent cher. Nous devons veiller à faire jouer la concurrence et à assurer à nos fournisseurs un certain volume d'affaires.

L'avis de l'expert: Quelle démarche commerciale demain?



Choisir un couvreur, un plombier? Le client, à toute heure du jour et de la nuit, surfe sur Internet pour sélectionner la meilleure entreprise capable de répondre à son besoin.

Les stratégies commerciales de demain, c'est, au-delà des démarches traditionnelles:

- Être visible sur l'ensemble des lieux où le client est présent: Internet, réseaux sociaux...
- Rendre attractifs son offre et ses compétences pour se différencier.
- Être réactif et disponible à toute demande en s'adaptant aux contraintes du client.
- Pratiquer une stratégie d'alliances, en mutualisant les compétences et les métiers.

Pour l'optimisation de sa démarche commerciale, l'entreprise devra:

- Investir dans les nouvelles technologies.
- Former l'ensemble du personnel, du chef d'entreprise à l'apprenti.

- S'associer aux autres corps de métier pour présenter une offre de services globale.
- Être active sur les réseaux sociaux pour créer de nouveaux liens, moderniser son image et ses pratiques relationnelles dans le but de développer son portefeuille clients.

La démarche commerciale, réel enjeu pour les entreprises du bâtiment, ne deviendra effective que si elle se concrétise par la mise en place d'un suivi des contacts et des prospects.

Le dirigeant devra sensibiliser et motiver à une démarche commerciale, portée par l'ensemble du personnel. Cela le conduira à mener une réflexion globale en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Franck Villaeys-Sakalian
Responsable région Sud-Ouest
du réseau KPMG Entrepreneurs du Bâtiment

► Perspectives 2012/2013

>> Croissance

Le démarrage de l'année 2012 n'est pas sans rappeler celui de 2011, avec les six premiers mois plutôt **stables, voire positifs** en termes de croissance.

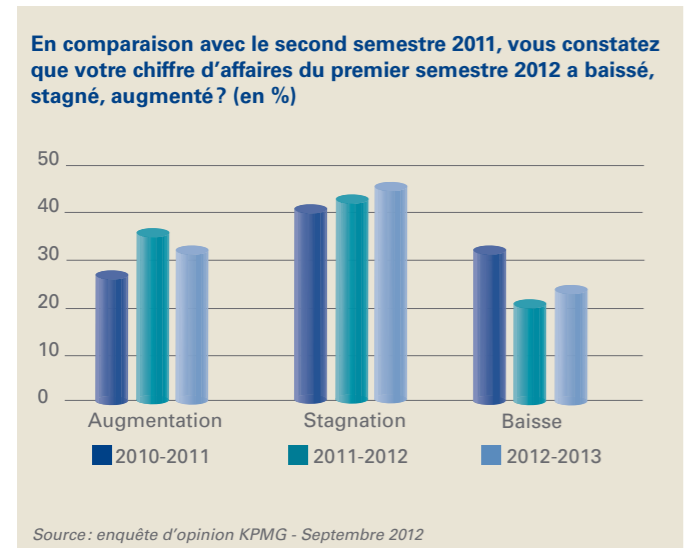
Au premier semestre 2012, pourtant marqué par deux périodes de fortes intempéries en février puis avril, **31 %** des dirigeants ont vu en effet leur chiffre d'affaires progresser en comparaison avec le premier semestre 2011. **45 %** déclarent quant à eux une activité en stagnation et **24 %** une activité en baisse, soit exactement les mêmes chiffres qu'en 2011 à la même époque.

La région Est semble la plus impactée par la morosité conjoncturelle avec 46,2 % des dirigeants interrogés qui déclarent une baisse d'activité, suivie par le Sud-Ouest (29,6 % des dirigeants) et le Sud-Est (28,9 % des dirigeants). À l'opposé, la région Rhône-Alpes conserverait une dynamique propice aux entreprises du bâtiment, avec seulement 11,6 % des dirigeants mentionnant une baisse de leur chiffre d'affaires.

Sans surprise, la frange des entreprises de moins de 2 salariés subit de plein fouet l'érosion des carnets de commandes: 45,5 % des dirigeants mentionnent une baisse d'activité sur les six premiers mois de l'année, ils sont toutefois les plus optimistes pour la fin de l'année 2012, avec 45,5 % à envisager une progression de leur chiffre d'affaires (contre 35 % en 2011).

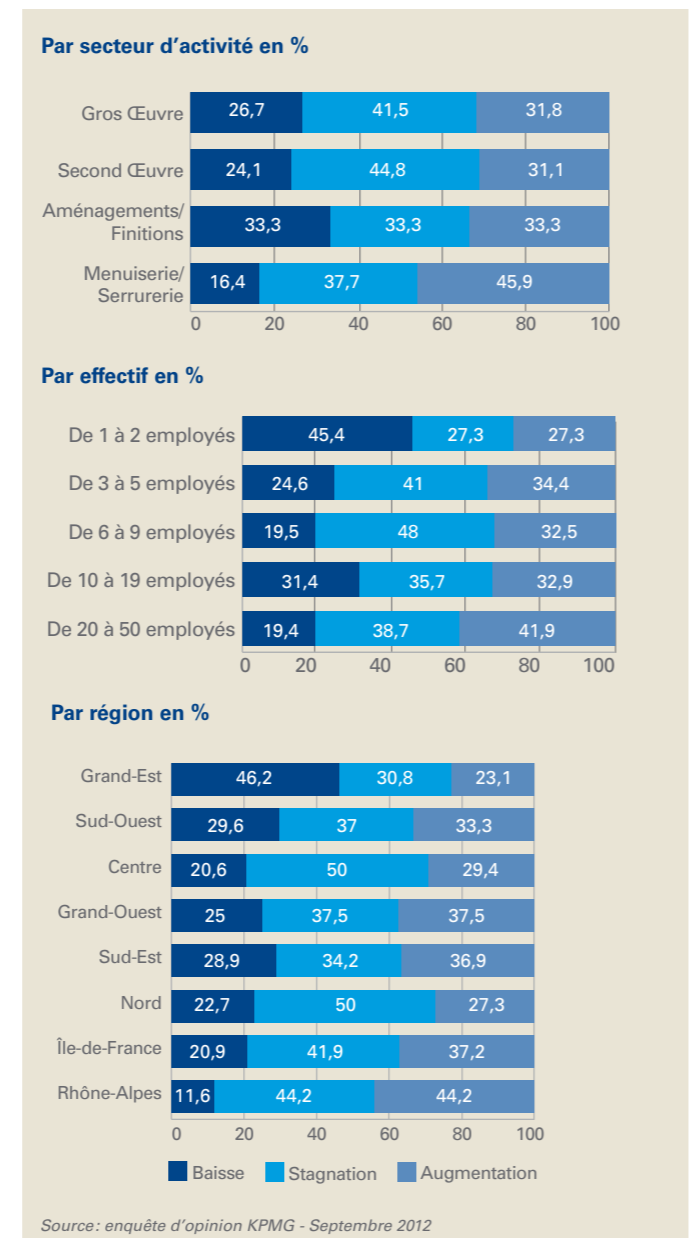
Toutefois, la comparaison avec les chiffres de l'année dernière semble rejoindre les prévisions du secteur qui prévoit un second semestre 2012 difficile: les mises

>> Activité du 1^{er} semestre 2012

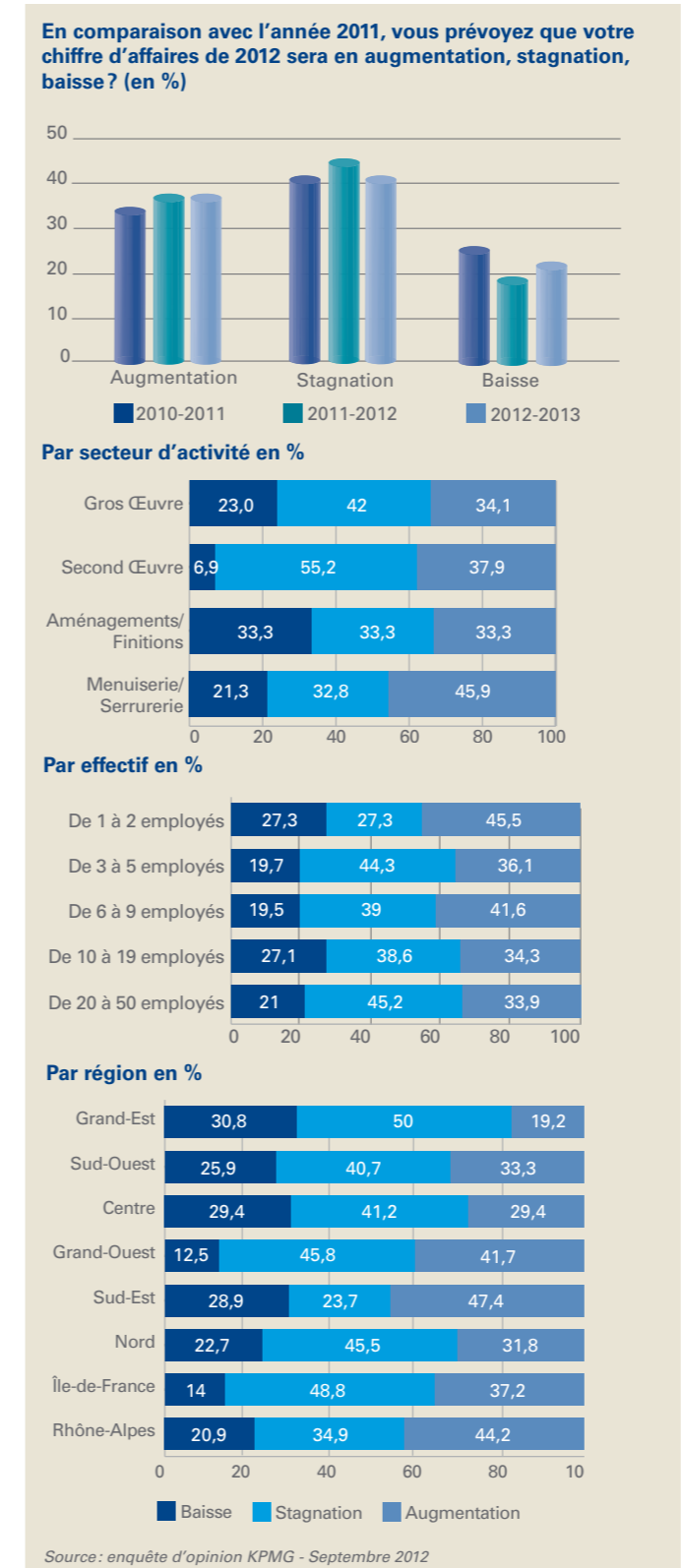


en chantier prévues à fin 2012 seraient de 350000, contre 410000 en 2011, soit en recul de 12,5 %; dans le non-résidentiel, ce repli serait de 9,3 % au regard de 2011 (source FFB).

Pour les dirigeants interrogés, les prévisions de hausse du chiffre d'affaires à fin 2012 stagnent tandis que la baisse de cet indicateur gagne 4 points. L'évolution positive ou nulle du chiffre d'affaires perd ainsi 4 points pour atteindre 78 % des sondés.



>> Perspectives à fin 2012



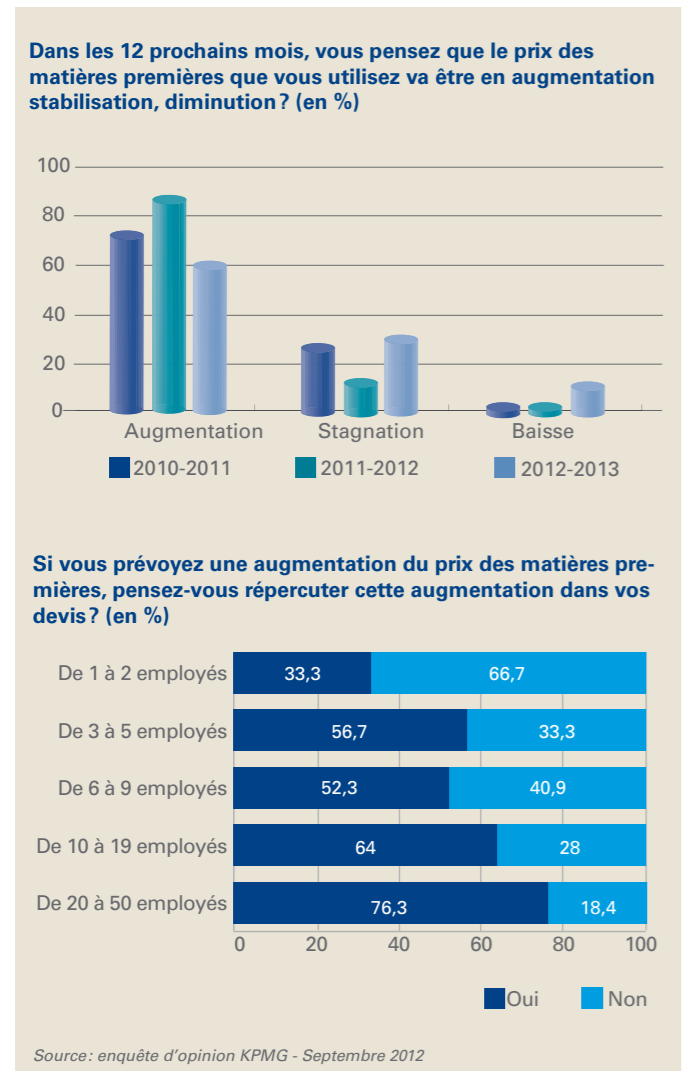
>> Prix

60 % des entreprises envisagent une hausse du prix des matières premières, tandis qu'une entreprise sur 10 prévoit une diminution courant 2013.

Le nombre de chefs d'entreprise du secteur du BTP prévoyant une baisse du prix des matières premières a d'ailleurs significativement augmenté. 10 % cette année, contre 1 % seulement lors des deux dernières éditions de l'étude.

D'autre part, parmi les dirigeants qui prévoient une hausse du coût des matières premières, 60 % prévoient de répercuter l'augmentation supposée sur leur devis (contre 74 % en 2011). Il faut dire que nombre d'entre eux nous évoquent la difficulté à répercuter ces hausses de prix dans les devis.

Les dirigeants d'entreprise semblent malgré tout largement



enclins à préserver leur marge et leur résultat net, à moins qu'ils ne se résolvent à effectuer des économies sur d'autres composantes de leur activité, faute de pouvoir répercuter les hausses potentielles.

Entre mai 2011 et mai 2012, les cours des principaux métaux utilisés dans la construction ont enregistré les variations suivantes: - 22,8 % pour l'aluminium, - 11,3 % pour le cuivre et - 10,9 % pour le zinc (source: Insee, cours en dollar/tonne).



En quelques mots

La Loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 a mis en place deux dispositifs afin d'encadrer et de pouvoir retracer les transactions liées à l'achat et la vente de métaux.

- Afin que les achats de métaux soient déclarés et ainsi traçables, les paiements en espèces sont interdits depuis l'entrée en vigueur de la Loi de finances rectificative le 30 juillet 2011.
- L'article 51 de cette même loi n'autorise ces transactions qu'au moyen de chèques barrés, de virements bancaires ou postaux ou d'une carte bancaire. Jusqu'alors, les transactions en liquide étaient tolérées dans la limite de 500 €. Les mots "au-delà d'un montant fixé par décret" ont été supprimés dans le nouveau texte.
- L'article 51 prévoit que "Toute personne physique ou morale se livrant à titre habituel à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux est tenue de remettre, avant le 31 janvier de chaque année, à la direction des services fiscaux du lieu de son domicile ou du siège de l'établissement, une déclaration, dont le contenu est fixé par décret, qui fait notamment apparaître l'identité et l'adresse des vendeurs et le cumul annuel des achats effectués auprès de chacun de ces derniers." Cette déclaration est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.

Interview : La nouvelle réglementation thermique est une opportunité pour le BTP

Edouard Bonduel - Entreprise Cloison Nord

Spécialisée dans la plâtrerie, l'isolation et l'étanchéité.

KPMG: Pouvez-vous nous présenter votre activité?

E.B.: Cloison Nord est une entreprise créée en 1988 que j'ai reprise il y a trois ans. Notre activité se répartit de manière égale entre le marché du neuf et celui de la rénovation/extension, et se concentre à 90 % sur l'habitat individuel. L'essentiel de notre activité répond à des appels d'offre d'architectes. Nous comptons aujourd'hui dix collaborateurs.

KPMG: La nouvelle réglementation thermique RT 2012 va entrer en vigueur en janvier 2013. Quelles devraient en être les conséquences pour les acteurs du bâtiment?

E.B.: Personnellement, j'estime que cette nouvelle réglementation qui limite drastiquement la consommation en énergie des nouvelles habitations représente une formidable opportunité pour la filière. En rendant nos métiers plus techniques, la RT 2012 renforce la place du bâtiment en France. Nous devenons l'une des réponses à la crise énergétique. Or, en tant que spécialistes de l'étanchéité, nous sommes au cœur de cette évolution. C'est pour cela que j'ai engagé mes équipes depuis deux ans dans des programmes de formation. Aujourd'hui, elles sont prêtes. Malheureusement, je crains que ça ne soit pas le cas de la filière dans

son ensemble. Il y a clairement un manque de maîtrise du processus chez beaucoup d'acteurs, ce qui explique le retard pris par beaucoup de dossiers RT 2012. En résumé, je pense que nous assistons à une tendance de fond très positive mais que nous connaissons des difficultés au démarrage.

KPMG: Quels sont vos principaux enjeux aujourd'hui en termes de gestion?

E.B.: Le premier enjeu concerne les ressources humaines. Nous avons besoin en France de davantage de flexibilité afin d'adapter notre capacité de production au marché que ce soit pour les types de contrat ou pour les horaires de travail. Il nous arrive même de refuser des marchés par manque de flexibilité. Pour faire face, j'essaie de développer la notion de "sous-traitants partenaires". Le deuxième enjeu est plus personnel. En tant que chef d'entreprise, on se sent parfois seul. J'ai donc choisi de m'investir dans des réseaux pour échanger et partager. Mais surtout j'ai participé à la création d'ARAMIS, un groupe d'entreprises spécialistes du bâtiment dans des domaines complémentaires, qui proposent une offre globale de rénovations durable sur la métropole.

L'avis de l'expert: Mon entreprise a-t-elle une valeur ?



Transmettre constitue un enjeu majeur pour la compétitivité future du secteur du Bâtiment.

Le dirigeant artisan doit se poser la question de la valeur de son entreprise lorsqu'il décide de la transmettre. De nombreuses méthodes d'évaluation sont pratiquées. Nous en citerons deux:

- **La méthode patrimoniale**: elle valorise l'actif net de l'entreprise au jour de l'évaluation en tenant compte des engagements hors bilan et des plus ou moins values latentes notamment sur l'actif immobilisé.
- **La méthode des flux futurs actualisés**: elle valorise la capacité de l'entreprise à dégager des résultats futurs, corrigés d'un taux prenant en compte l'inflation éventuelle et les niveaux de risques.

La valeur de l'entreprise peut être modulée par son capital immatériel, composé par le capital Humain, le capital Clients, le capital Produits et le capital Organisation.

La mise en œuvre d'une démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) contribuera également à sa valeur.

Céder son entreprise avec une valeur marchande, c'est:

- S'adapter en permanence aux évolutions sociétales (technologie, développement durable, diversité...) et à celles du marché.
- Préparer la transmission bien en amont pour la rendre compétitive et attrayante aux yeux de l'acheteur.
- Diriger jusqu'au dernier jour sur une vision long terme.
- Transmettre aux équipes les valeurs de l'entreprise qui devront perdurer au-delà de la cession.

Hervé Pichery

Responsable région Paris & Centre du réseau KPMG Entrepreneurs du Bâtiment



POINTS CLÉS RESSOURCES HUMAINES



► Bilan 2011

>> Caractéristiques Ressources Humaines

Léger repli de l'emploi dans un contexte économique incertain.

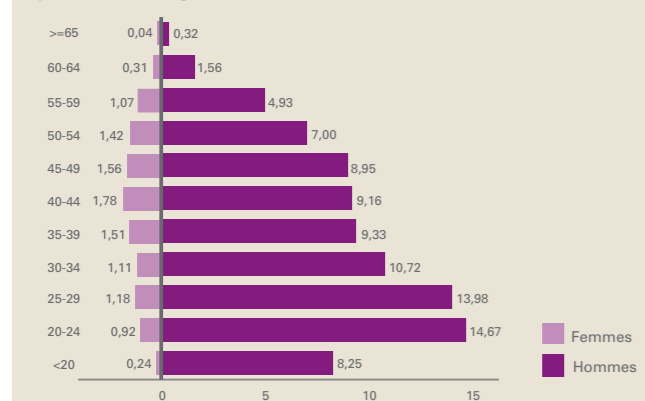
Évolution des effectifs

	2008	2009	2010	2011
Entreprises	1 409	1 395	1 468	1 481
Salariés	9 907	9 254	9 985	9 565
Nombre moyen de salariés	7,03	6,63	6,80	6,46

Source : KPMG Facilio® - Données 2011

L'échantillon étudié montre une légère baisse de l'effectif moyen par entreprise, hors intérim (- 5 %). Elle s'inscrit dans la tendance de baisse des effectifs du secteur de la construction constatée depuis le 2^e trimestre 2011. Selon les données Insee, le secteur aurait perdu 10 400 postes en 2011 (soit - 0,7 % des effectifs); une tendance similaire à celle constatée dans l'industrie, même si pour l'ensemble des secteurs marchands, le solde positif s'élevait à 77 400 postes pour 2011.

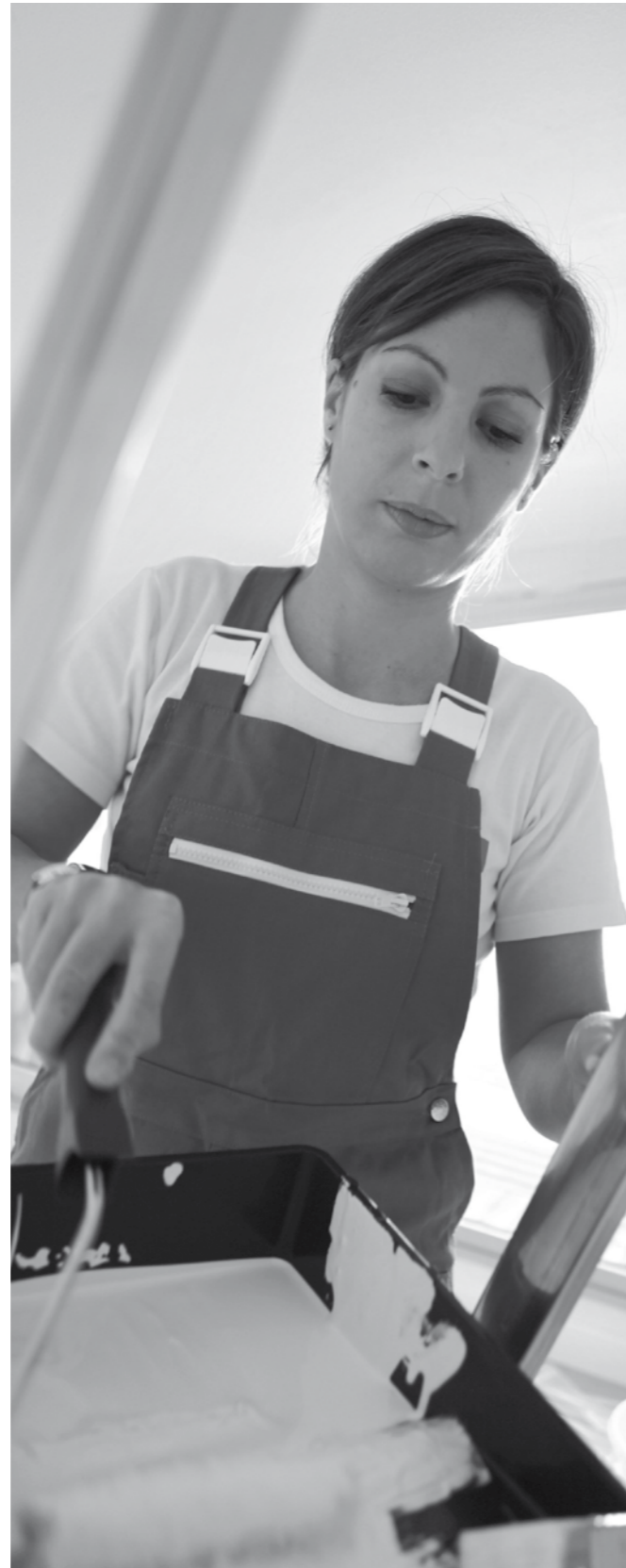
Pyramide des âges (en %)



Source : KPMG Facilio® - Données 2011

La répartition hommes/femmes n'évolue pas, au même titre que celle entre les générations, également stable. La part des 50 ans et plus a très légèrement augmenté (+ 1,4 points). Le renouvellement des effectifs reste un enjeu essentiel pour le secteur: en effet, dans la construction, plus de 30 % des actifs en emploi en 2005 (génération du baby-boom) devraient se retirer définitivement du marché du travail d'ici 2020.

Pour autant, on remarque que cette nécessité de renouvellement profite moins aux jeunes qu'aux profils confirmés. En effet, la part des moins de 30 ans a légèrement baissé (- 0,4 point), évolution que l'on peut mettre en lien avec le repli de la part de l'apprentissage dans l'ensemble des contrats.



Évolution de l'ancienneté

Ancienneté	31/12/2008		31/12/2009		31/12/2010		31/12/2011	
	Nbre de salariés	Taux	Nbre de salariés	Taux	Nbre de salariés	Taux	Nbre de salariés	Taux
0-4 ans	6 981	70 %	6 353	69 %	6 723	67 %	6 172	64,5 %
5-9 ans	1 471	15 %	1 400	15 %	1 566	16 %	1 651	17,3 %
10-14 ans	632	6 %	672	7 %	770	8 %	824	8,6 %
15-19 ans	381	4 %	355	4 %	386	4 %	350	3,7 %
20-24 ans	198	2 %	213	2 %	242	2 %	275	2,9 %
25-29 ans	116	1 %	109	1 %	128	1 %	126	1,3 %
30-34 ans	81	1 %	94	1 %	111	1 %	106	1,1 %
35-39 ans	33	< 1 %	45	< 1 %	41	< 1 %	47	< 1 %
40-44 ans	12	< 1 %	13	< 1 %	17	< 1 %	12	< 1 %
45-49 ans	2	< 1 %	-	-	1	< 1 %	2	< 1 %
Total	9 907	100 %	9 254	100 %	9 985	100 %	9 565	100 %

Source : KPMG Facilio® - Données 2011

On note une diminution de la proportion de salariés ayant au plus quatre ans d'ancienneté, au profit de ceux ayant entre 5 et 14 ans d'ancienneté. La fidélisation déjà observée l'an dernier se poursuit: l'ancienneté moyenne passe de

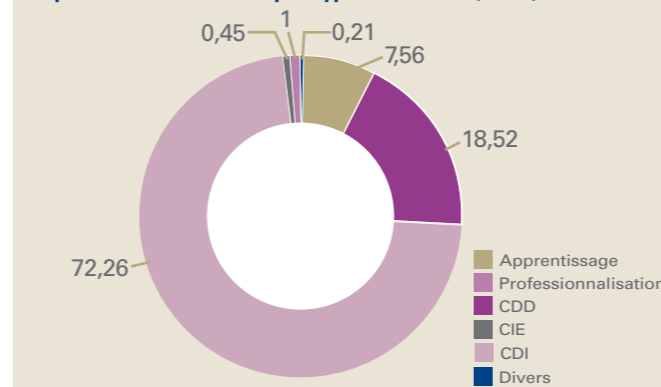
4,85 à 5,1 ans. Dans un contexte de conjoncture incertaine, voire défavorable, les salariés sont moins enclins à prendre le risque de quitter leur entreprise.

Répartition des effectifs par type de contrat

Type de contrat	Nbre total (2011)	% total (2011)	Femmes		Hommes	
			% 2011	Évolution 2010-2011 (en points)	% 2011	Évolution 2010-2011 (en points)
Apprentissage	723	7,56	0,24	- 0,09	7,32	- 0,6
CDD	1 771	18,52	1,18	+ 0,14	17,33	+ 0,4
CDI	6 912	72,26	9,48	+ 0,12	62,78	+ 0,38
CIE	43	0,45	0,07	- 0,08	0,38	- 0,21
Professionalisation	96	1,00	0,13	- 0,01	0,88	+ 0,07
Divers	20	0,21	0,03	-	0,18	- 0,11
Total	9 565	100	11,13	+ 0,07	88,87	- 0,07

Source : KPMG Facilio® - Données 2011

Répartition des effectifs par type de contrat (en %)



Source : KPMG Facilio® - Données 2011

On remarque un léger retrait de la part des contrats d'apprentissage, mis en perspective avec la moindre part des jeunes dans les effectifs, et de certains contrats aidés, au profit à la fois des CDD (+ 0,58 point) et des CDI (+ 0,49 point).

Face à une baisse des entrées en contrats en alternance, la loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a pour objectif de relancer les contrats d'apprentissage et de professionalisation. Pour l'exercice d'activités saisonnières, deux employeurs peuvent désormais conclure conjointement un contrat d'apprentissage ou de professionalisation avec un même jeune qui pourra tenter ainsi d'obtenir deux qualifications différentes. Une convention tripartite doit alors être signée et annexée au contrat, afin de déterminer les conditions d'affectation, de tutorat et de rémunération du jeune. Par ailleurs, concernant l'apprentissage, une entreprise de travail temporaire peut recruter des apprentis et les mettre à disposition des entreprises utilisatrices pour une durée minimale de six mois à chaque mission. En outre, les jeunes sans employeur peuvent suivre leur formation pour une durée maximale d'une année. Des stages professionnalisants peuvent alors être organisés dans l'attente de la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

>> Mouvements de personnel

Évolution du taux d'entrée

	2009			2010			2011		
	Nombre	Nombre total catégorie	Taux	Nombre	Nombre total catégorie	Taux	Nombre	Nombre total catégorie	Taux
Cadres	21	420	5 %	27	381	7 %	34	402	8 %
Employés	339	1 268	27 %	386	1 397	28 %	345	1 368	25 %
...dont apprentis	17	41	41 %	18	41	44 %	15	35	43 %
Ouvriers	1 924	7 089	27 %	2 265	7 597	30 %	2 006	7 330	27 %
...dont apprentis	264	782	34 %	304	781	39 %	216	690	31 %
Professions Intermédiaires	87	348	25 %	87	395	22 %	78	378	21 %

Source : KPMG Facilio® - Données 2011

Définition du ratio

Le taux d'entrée représente, au sein de chaque catégorie de personnel, la part des salariés arrivés au cours de l'année concernée.

N.B. : avec la norme 4 D S (norme pour les déclarations dématérialisées de données sociales), le code statut professionnel disparaît au profit du code statut catégoriel conventionnel, simplifié. En effet, il n'y a plus que 7 codes différents, au lieu de 70 auparavant. Notamment, les codes "technicien" et "agent de maîtrise" sont remplacés par un seul code, "profession intermédiaire." Pour cette raison, nous avons créé la catégorie des professions intermédiaires.

Le taux d'entrée reste élevé, principalement pour les ouvriers et pour les employés. Cependant, son évolution à la baisse, qui démontre que la proportion des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté diminue, peut être mise en corrélation avec l'élévation de l'ancienneté moyenne et ainsi illustrer une tendance positive de fidélisation du personnel. Il faut néanmoins mettre en perspective ce constat avec la relative baisse de l'effectif moyen, qui illustrerait plutôt un ralentissement dans les recrutements.

>> Éléments économiques et financiers des Ressources Humaines

Taux d'activité

	2009			2010			2011		
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Cadres	0,82	0,80	0,80	0,75	0,86	0,85	0,77	0,82	0,81
Employés	0,56	0,69	0,61	0,58	0,66	0,62	0,58	0,63	0,60
...dont apprentis	0,54	0,61	0,61	0,46	0,59	0,57	0,49	0,60	0,58
Ouvriers	0,47	0,71	0,71	0,47	0,71	0,70	0,52	0,70	0,70
...dont apprentis	0,56	0,67	0,67	0,54	0,60	0,60	0,56	0,62	0,62
Professions intermédiaires	0,59	0,69	0,66	0,65	0,78	0,76	0,67	0,75	0,74
Total	0,56	0,71	0,70	0,58	0,71	0,70	0,59	0,7	0,69

Source : KPMG Facilio® - Données 2011

Définition du ratio

Le taux d'activité représente le temps de travail réel pour un poste de travail donné par rapport à un temps plein. Ainsi, si tous les postes étaient occupés à temps plein toute l'année, le taux serait de 1.

Avec un taux pratiquement stable, autour de 0,70 ETP pour l'ensemble de la population, la part des CDD et des temps partiels reste importante.

Évolution des taux horaires moyens chargés

	2009	2010	2011	Évolution 2010 - 2011
Cadres	38,87 €	40,22 €	41,11 €	2,23 %
Employés	19,94 €	20,38 €	21,92 €	7,52 %
...dont apprentis	4,99 €	6,00 €	6,57 €	9,47 %
Ouvriers	17,37 €	17,57 €	18,50 €	5,30 %
...dont apprentis	6,11 €	6,32 €	7,25 €	14,66 %
Professions intermédiaires	23,69 €	24,62 €	25,92 €	5,29 %
Total	19,46 €	19,77 €	20,78 €	5,11 %

Données calculées sur la base d'un échantillon réduit aux salariés ayant été présents en 2009, 2010 et 2011.
Source : KPMG Facilio® - Données 2011

Le taux horaire chargé moyen augmente de 5 % entre 2010 et 2011. Cette hausse est particulièrement marquée pour la catégorie des employés mais moins pour celle des cadres.

Elle est due notamment à l'augmentation des charges patronales, l'évolution du salaire brut moyen étant moins importante.

Évolution des taux de charges patronales

	2009	2010	2011	Évolution 2010 - 2011
Cadres	62,11 %	63,01 %	63,89 %	1,40 %
Employés	52,35 %	53,34 %	55,52 %	4,09 %
...dont apprentis	14,74 %	18,49 %	17,18 %	- 7,13 %
Ouvriers	47,13 %	47,95 %	50,08 %	4,43 %
...dont apprentis	20,29 %	20,07 %	21,18 %	5,49 %
Professions Intermédiaires	57,10 %	59,12 %	60,78 %	2,82 %
Total	49,21 %	50,08 %	52,09 %	4,00 %

Données calculées sur la base d'un échantillon réduit aux salariés ayant été présents en 2009, 2010 et 2011.
Source : KPMG Facilio® - Données 2011

Définition du ratio

La rubrique de charges prise en considération comptabilise l'ensemble des cotisations patronales (Caisse de Congés Payés incluse, notamment). Ces données sont calculées sur la base d'un échantillon réduit aux salariés ayant été présents en 2009, 2010 et 2011.

Le taux de charges patronales augmente encore entre 2010 et 2011. Ceci s'explique principalement par une évolution des modalités de calcul de la réduction Fillon ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011.

la rémunération annuelle du salarié et non plus sur une base mensuelle.

En effet, depuis cette date, le calcul de la réduction générale des cotisations sociales patronales dont bénéficient les employeurs sur les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic est fait sur

Ce nouveau mode de calcul permet d'intégrer et de lisser d'éventuelles primes et on observe qu'il est moins favorable aux entreprises, particulièrement quand le versement d'éléments de rémunération exceptionnels entraîne le dépassement du plafond sur le mois.



Évolution des taux de charges patronales "accident du travail" (en %)

		2009	2010	2011
Aménagements/Finitions	Cadres	4,64	4,38	5,21
	Employés	3,94	4,06	4,09
	Ouvriers	5,58	5,35	5,60
	Professions intermédiaires	4,84	5,19	5,33
Total Aménagements/Finitions		5,25	5,16	5,38
Couverture-Plomberie/Sanitaire-Électricité	Cadres	5,06	4,22	4,38
	Employés	4,46	3,87	4,16
	Ouvriers	6,43	5,77	5,94
	Professions intermédiaires	4,56	3,90	4,35
Total Couverture-Plomberie/Sanitaire-Électricité		5,95	5,35	5,55
Gros Œuvre	Cadres	5,18	4,27	5,30
	Employés	4,78	4,17	4,86
	Ouvriers	6,89	6,01	6,89
	Professions intermédiaires	5,43	5,18	5,66
Total Gros Œuvre		6,40	5,64	6,40
Menuiserie/Serrurerie	Agents de maîtrise	5,38	4,22	4,85
	Cadres	4,30	4,24	4,69
	Employés	5,99	5,75	6,29
	Ouvriers	4,05	4,68	4,51
Total Menuiserie/Serrurerie		5,59	5,40	5,86
Total général		5,97	5,44	5,87

Source : KPMG Facilio® - Données 2011

On observe une augmentation générale des taux de cotisation "accident du travail" entre 2010 et 2011, particulièrement marquée pour le secteur du Gros Œuvre (+ 0,76 point). Après une amélioration durant deux années consécutives, le secteur du BTP, qui présente toujours le plus haut niveau de risques et déplore le plus grand nombre de décès, connaît une inversion de tendance malgré une évolution à la baisse du nombre d'accidents du travail (- 4,1 % en 2010) et d'accidents de trajet (- 2,2 % en 2010).

Le nombre de maladies professionnelles augmente en revanche de 2,6 % entre 2009 et 2010. Par comparaison, le nombre d'accidents du travail a augmenté de 1,1 % tous secteurs confondus, entre 2009 et 2010, avec un pic à plus de 6 % d'augmentation pour les activités de services.

Les accidents du travail sont principalement engendrés par des manutentions manuelles (34 %), des accidents de plain-pied (21,5 %) et des chutes de hauteur (16,5 %). Les dernières étant la principale cause d'accidents graves et de décès dans le secteur (notamment les chutes de toitures, terrasses, verrières ou d'échafaudages).

Les entreprises de travaux de charpente en bois ou de miroiterie/vitrerie de bâtiment sont celles dont l'indice de fréquence des accidents du travail (c'est-à-dire le nombre d'accidents pour 1000 salariés) est le plus élevé.

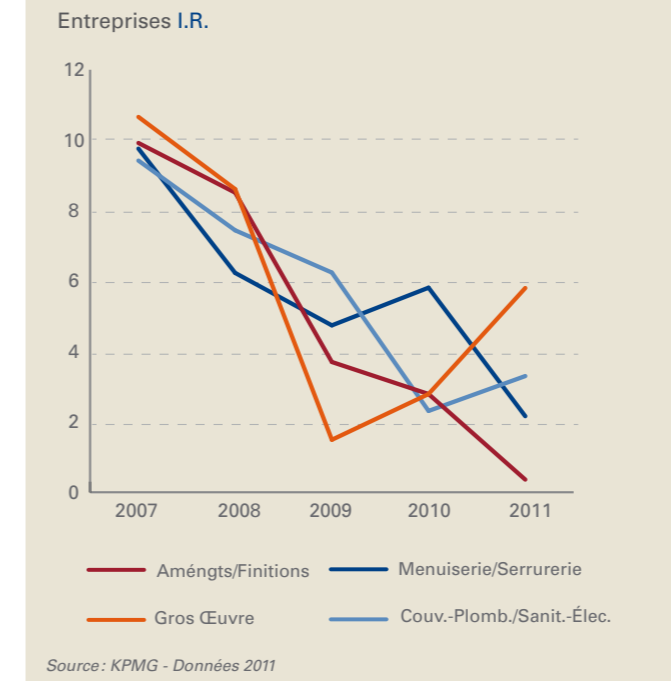
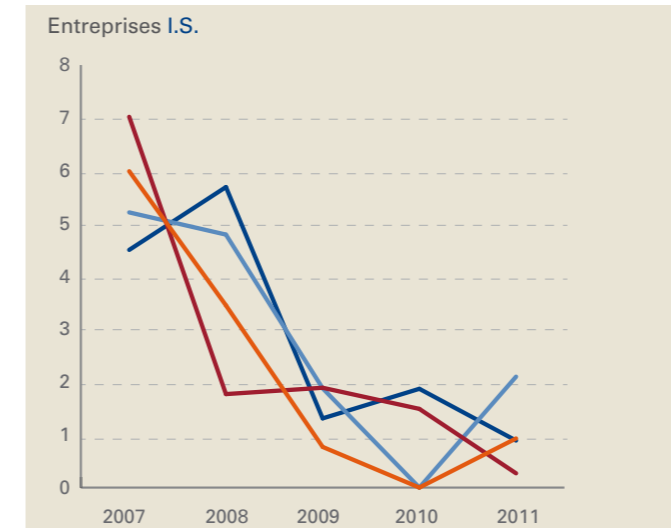
Les maladies professionnelles sont, quant à elles, principalement liées à des affections périarticulaires, le syndrome du canal carpien et l'épaule douloureuse étant les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) les plus courants.

(Source : Direction des risques professionnels, CNAMTS)

On observait en 2011 une légère hausse de la plupart des tarifs des cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles pour le bâtiment et les travaux publics, par rapport à la grille 2010. Il s'agit du taux collectif, applicable jusqu'en 2011 aux entreprises de moins de 10 salariés et à partir du 1^{er} janvier 2012 aux entreprises de moins de 20 salariés. Pour les entreprises du BTP, souvent de petite taille, c'est le taux le plus fréquemment appliqué.

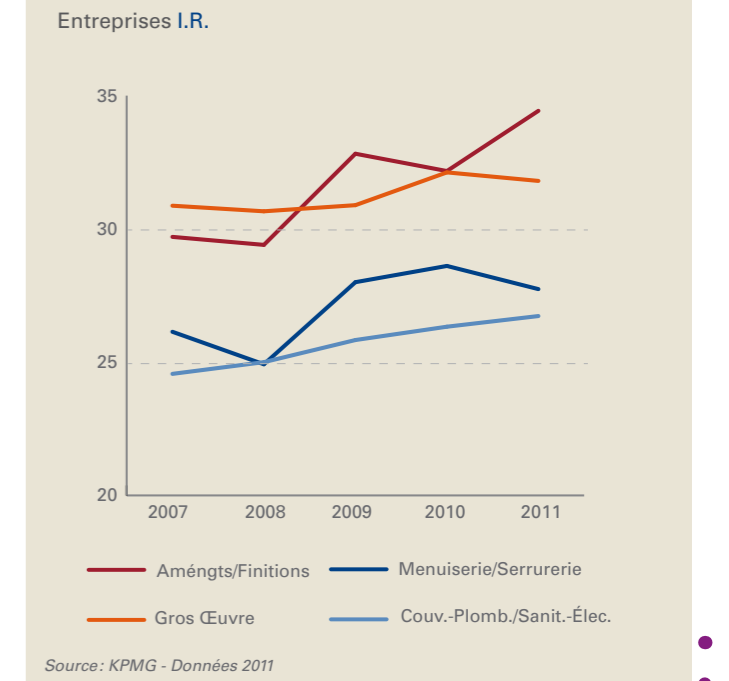
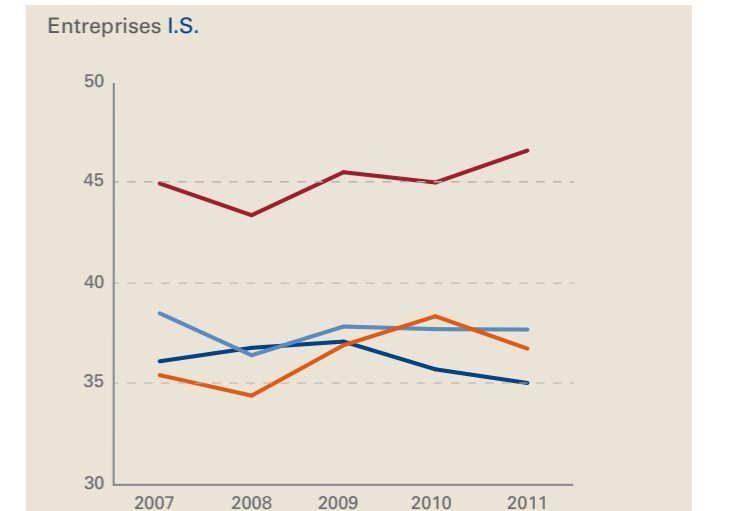
>> Variation des frais de personnel

Les frais de personnel, qui varient selon les effectifs et les niveaux de rémunération, évoluent de façon très différenciée selon le secteur d'activité. Ils poursuivent leur baisse pour les secteurs Aménagements/Finitions et Menuiserie/Serrurerie mais repartent à la hausse pour le Gros Œuvre et la Couverture-Plomberie/Électricité. Ce sont, il est vrai, les secteurs qui ont enregistré la plus forte reprise d'activité après 2009 avec la tendance la plus marquée pour le Gros Œuvre qui a, de fait, renforcé ses effectifs.



>> Poids des charges de personnel

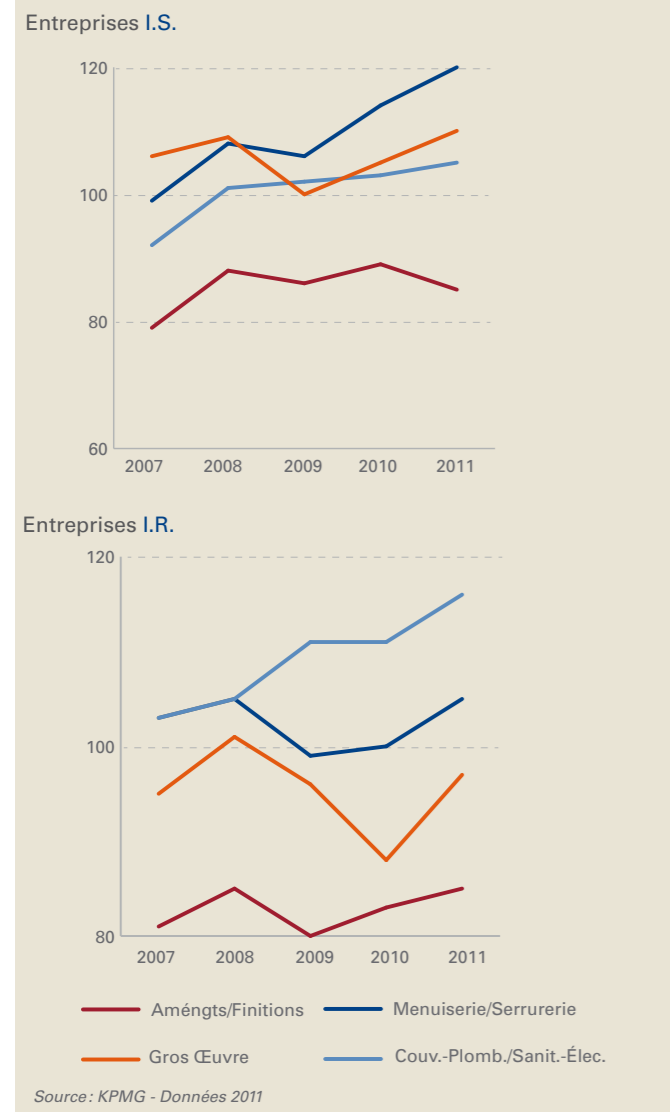
Le poids des charges de personnel, mesuré en pourcentage des travaux effectués, révèle principalement une hausse pour le secteur Aménagements/Finitions. Il s'agit aussi du secteur où la proportion de main d'œuvre est déjà la plus élevée. Combiné à la diminution des frais de personnel cela traduit vraisemblablement une diminution des effectifs, le personnel le plus qualifié étant privilégié.



Définition du ratio
Le ratio "Frais de Personnel/Travaux propres" exprime le poids des charges de personnel dans l'activité de l'entreprise.

>> Production individuelle

Le ratio travaux propres/effectif mesure le chiffre d'affaires produit par salarié. En progression constante depuis 2004, il continue d'évoluer à la hausse entre 2010 et 2011 sur tous les secteurs, notamment de l'ordre de 2 % pour la Couverture-Plomberie/Sanitaire-Électricité et de 5 % pour le Gros Œuvre et la Menuiserie/Serrurerie. Seul le secteur de l'Aménagements/Finitions témoigne d'une baisse de - 5 %.



Définition du ratio
Le ratio "Travaux propres/Effectif" mesure la production individuelle des salariés.

A titre de comparaison, les chiffres d'affaires produits par salarié en 2004 s'élevaient pour les entreprises soumises à l'I.S. à :

- 93 K€ pour le "Gros Œuvre"
- 68 K€ pour les "Aménagements/Finitions"
- 83 K€ pour la "Couverture-Plomberie/Sanitaire-Électricité"
- 88 K€ pour la "Menuiserie/Serrurerie"

(Source: Étude KPMG)

Une augmentation du chiffre d'affaires peut refléter une meilleure productivité du personnel, mais est aussi impactée par une hausse des prix. Les niveaux de marge étant par ailleurs stables, c'est donc une nouvelle fois la hausse des coûts de matières, répercutée sur le chiffre d'affaires, qui explique en partie cette évolution. Cette hypothèse est confortée par le fait que les "Aménagements/Finitions" sont proportionnellement plus consommateurs de main-d'œuvre et donc moins impactés par le prix matière. Cette analyse n'exclut pas les efforts de productivité, particulièrement marqués en période de difficultés économiques.

En quelques mots

Ci-dessous, les principales lois et circulaires auxquelles se référer.

- Loi n°2010-330 du 09/11/2010 portant sur la réforme des retraites:
 - Obligation aux entreprises de 50 salariés et plus d'être couvertes par un accord sur l'égalité professionnelle ou, à défaut, par un plan d'action intégré au rapport de situation comparée (sanction financière maximale de 1 % de la masse salariale versée au cours des périodes au titre desquelles l'entreprise n'est pas couverte).
 - Obligation aux entreprises d'au moins 50 salariés, dont au moins 50 % des effectifs sont exposés à certains facteurs de risques, d'être couvertes par un accord ou un plan d'action de prévention de la pénibilité (sanction financière de 1 % maximum des rémunérations versées aux salariés concernés au cours des périodes au titre desquelles l'entreprise n'est pas couverte).
- Lettre-circ. Acoss n°2011-87: dans le secteur du bâtiment, possibilité de porter le montant de la réduction Fillon majorée de 10 % jusqu'au montant des cotisations patronales de Sécurité sociale vieillesse, maladie et famille majoré de 10 %.
- Lettre-circ. Acoss n°2012-03: barème d'exonération des indemnités de petits déplacements. Concernant les entreprises du BTP, ouverture du bénéfice de l'option concernant l'appréciation de la distance.
- Loi n° 2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012: suppression des allègements TEPA, hausse du forfait social pour l'épargne salariale et les contributions patronales de retraite supplémentaire, suppression de la TVA sociale.
- Décret n°2012-828 du 28/06/2012: revalorisation du SMIC à 9,40 €.
- Décret n°2012-847 du 02/07/2012: ouverture du droit à la retraite anticipée à 60 ans pour les assurés justifiant de la durée d'assurance cotisée requise pour leur génération et ayant commencé à travailler avant vingt ans; financement de cette disposition par une augmentation des cotisations d'assurance vieillesse.
- Décret n°2012-1074 du 21 septembre 2012 relatif à la réduction générale de cotisations patronales de Sécurité sociale et à la déduction forfaitaire de cotisations patronales sur les heures supplémentaires.

Interview: La prévention améliore la performance économique

Alain Fraisse - Directeur régional Grand-Sud de l'OPP BTP

Cet organisme, en partenariat avec AVYSO, a mené une étude sur la prévention en tant que vecteur de performance dans le secteur de la construction.

KPMG: Pourquoi une telle étude?

A.F.: Les motivations mises en avant par les patrons du BTP pour investir dans les outils de prévention sont généralement d'ordre réglementaires ou éthiques. Résultat: de nombreuses entreprises considèrent la prévention comme une contrainte ou alors un luxe qu'elles ne peuvent pas s'offrir, surtout les plus petites d'entre elles. Nous avons abordé la question autrement en essayant de mesurer l'impact de la prévention sur la performance et la rentabilité des entreprises. Pour cela, nous avons étudié pendant deux ans 101 initiatives au sein de 27 entreprises dont l'effectif était compris entre 5 et 454 salariés, en comparant l'avant et l'après.

KPMG: Quelles sont les principales conclusions?

A.F.: Le bilan économique et financier est positif dans 94 cas et négatif dans 7 cas (les gains couvrant pour ces derniers 66 % de la dépense). Nos analyses montrent que

le rendement des investissements préventifs, c'est-à-dire le rapport gain sur coût, s'élève en moyenne à 2,19 et que l'investissement est rentabilisé en un an et demi. Nous étions convaincus de l'utilité de la prévention, mais ces résultats nous ont tout de même surpris par leur ampleur. Il s'agit donc bien d'un investissement productif. Les gains sont très divers et portent aussi bien sur la productivité des salariés que sur les achats ou encore le coût des assurances.

KPMG: Quel conseil donneriez-vous aux chefs d'entreprise?

A.F.: Nous leur conseillons de changer leur regard sur la prévention. Notre étude montre que ce type d'investissement est rentable et améliore la performance d'ensemble de l'entreprise. C'est pour cela que nous allons éditer une brochure et diffuser sur Internet les meilleures pratiques que nous avons identifiées au cours de l'étude¹.

1. Plus d'information sur www.preventionbtp.fr

L'avis de l'expert: L'égalité professionnelle hommes/femmes, un enjeu stratégique d'actualité



Depuis la loi du 9 novembre 2010, les entreprises de 50 salariés et plus sont soumises à une obligation de négociation sur l'égalité professionnelle. Au-delà de cette obligation, la prise de conscience de l'importance de ce sujet concerne toutes les entreprises du BTP, quelle que soit leur taille. Pour preuve, la CAPEB et la FFB ont créé leur trophée récompensant les bonnes pratiques: "Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin" et "Bâtir au féminin". Les lauréats de ces trophées s'accordent à dire que la présence des femmes dans leurs équipes apporte une réelle plus-value en termes de qualité, d'organisation, d'ouverture sur les conditions de travail, etc.

Certaines actions peuvent être menées de façon volontaire, en dehors de toute négociation:

- Sensibilisation des collaborateurs et redéfinition des conditions d'accès aux postes techniques et d'encadrement.
- Temps de pause pour les femmes enceintes non sédentaires, à partir du 3^e mois de grossesse (prévu par l'accord BTP du 10/09/2009).
- Temps d'échange sur l'articulation entre la vie familiale

et la vie professionnelle lors de l'entretien d'évaluation.

- Amélioration de l'hygiène et des conditions de travail sur les chantiers afin d'y favoriser la présence des femmes.
- Etc.

Afin d'aider les employeurs de 20 à 49 salariés, un état des lieux des conditions d'emploi et de travail des salariés, leur est transmis annuellement. Il est automatiquement généré à partir des données de leur déclaration annuelle des salaires (hors version papier). Il présente la situation comparée des femmes et des hommes dans différents domaines: effectifs, entrées/sorties, rémunérations, etc. Cela peut être un bon point de départ pour démarrer une réflexion sur d'éventuelles actions à mener dans l'entreprise.

Mathilde Gavoury

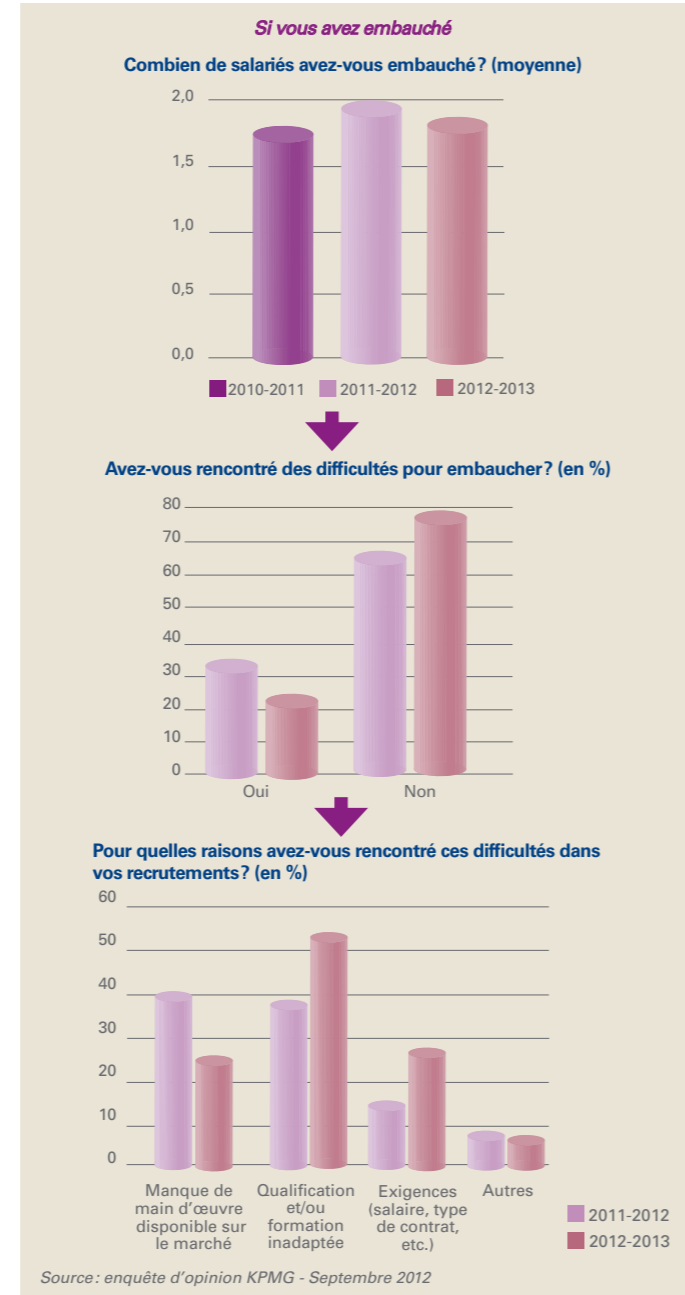
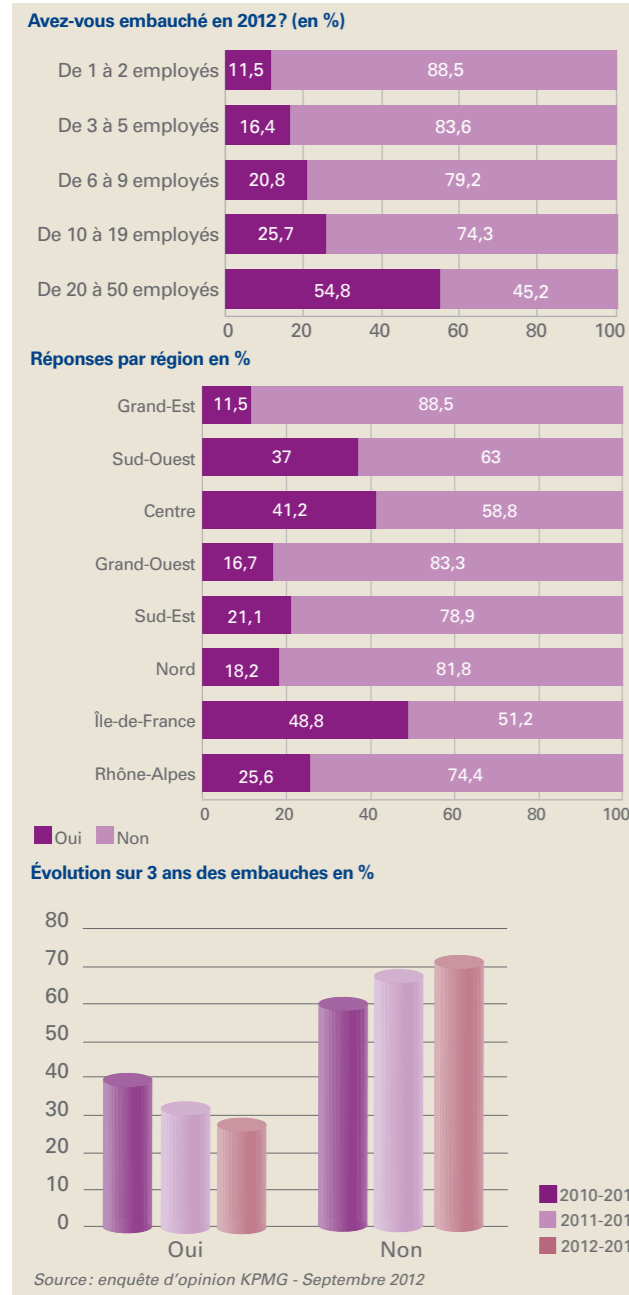
Consultante senior RH, KPMG Facilio®, service de gestion administrative, sociale et des ressources humaines

► Perspectives 2012/2013

>> La politique d'embauche en 2012

Depuis la mise en place il y a deux ans de cet indicateur dans notre étude, l'embauche n'a cessé de reculer: **28 % des entreprises ont embauché** au moins un salarié lors de huit premiers mois de l'année 2012. C'est **4 points de moins qu'en 2011** et 9 points de moins qu'en 2010. Plusieurs raisons à cela: ayant maintenu leurs effectifs durant ces dernières années, y compris quand l'activité était au plus

bas, les entreprises ont très peu recruté aux périodes de redémarrage de l'activité, préférant jouer sur la productivité des chantiers. L'incertitude face à un climat des affaires morose et un marché du bâtiment sujet aux fluctuations, et enfin l'annonce de mesures fiscales et sociales susceptibles de venir alourdir les charges des entreprises, ont freiné semble-t-il toute ambition dans les recrutements.



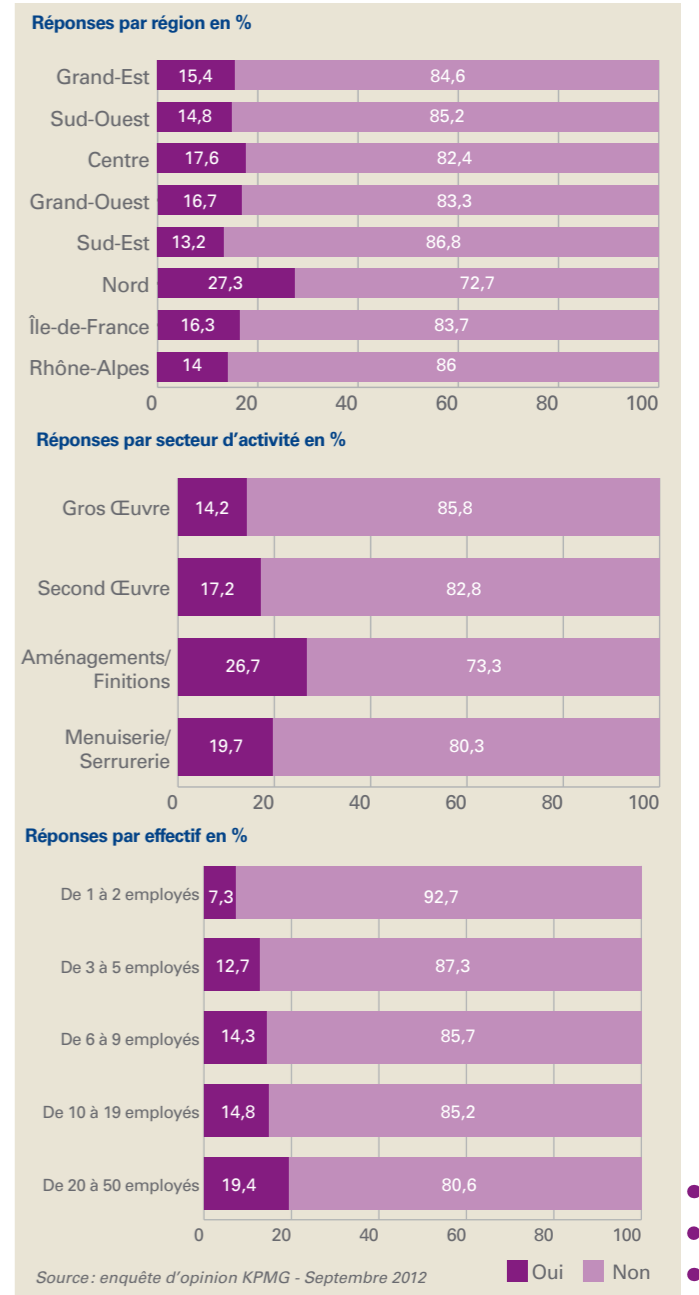
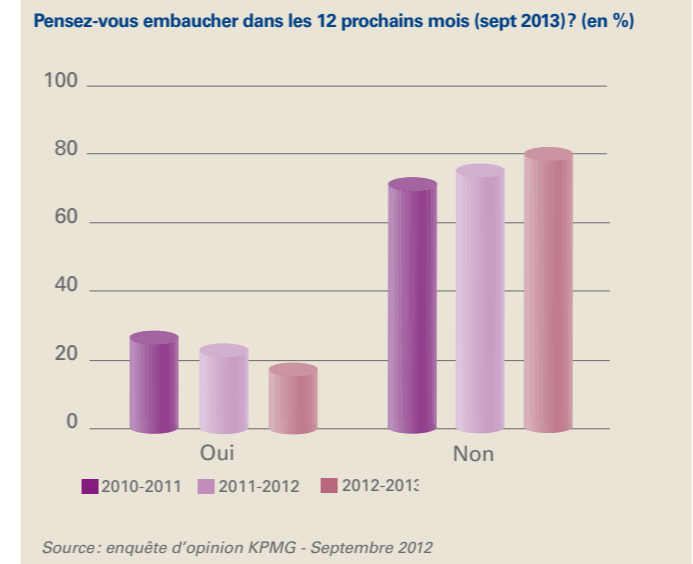
Le nombre d'entreprises qui ont embauché a diminué en 2012 et il en est de même pour le nombre moyen de salariés recrutés (1,76 en 2012 contre 1,98 en 2011). 81 % des entreprises qui ont embauché ont recruté moins de 2 salariés.

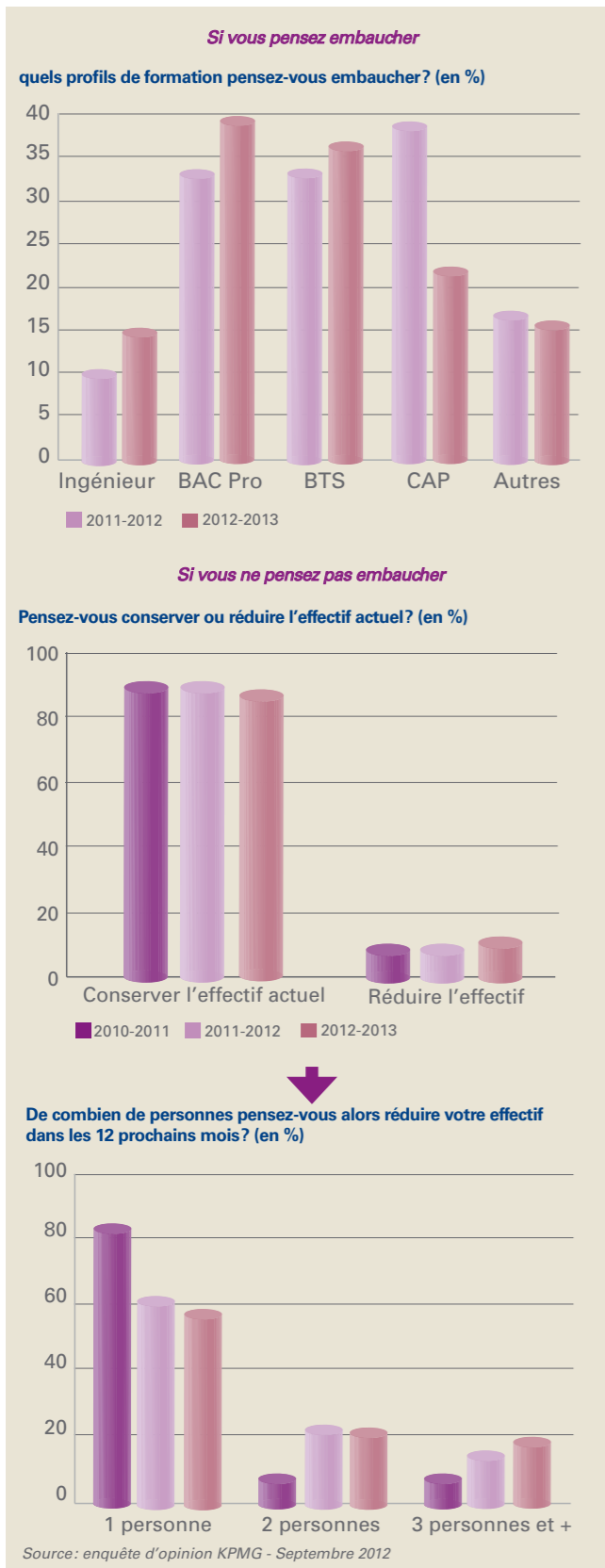
D'autre part, si le recrutement a concerné plus de la moitié des entreprises de 20 à 50 salariés (54,8 %), elle n'a concerné que 16,4 % des entreprises de 3 à 5 salariés, et 11,5 % des entreprises de moins de 2 salariés.

>> Les perspectives d'embauche en 2013

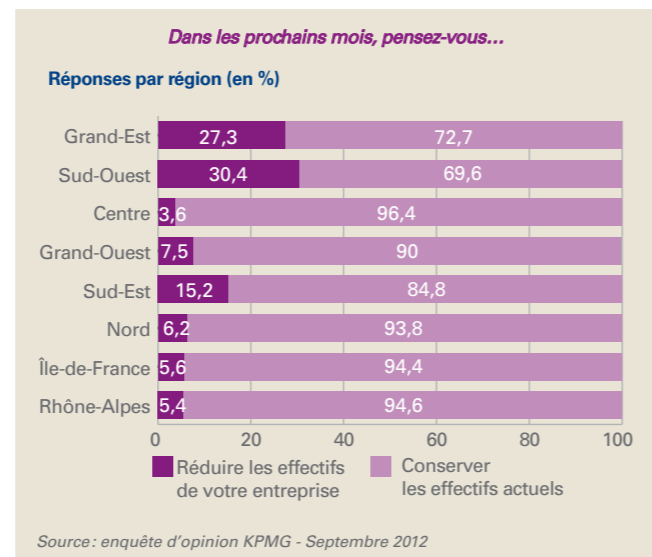
À horizon mi-2013, le recrutement de nouveaux salariés n'est clairement pas une priorité pour les entreprises du secteur du BTP, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise (cf. notre point "enjeux et priorités" page 10). Ainsi, seulement **18 % des entreprises sondées pensent embaucher d'ici septembre 2013** (contre 23 % en 2011 et 28 % en 2010).

40 % des entreprises envisageant de recruter pensent embaucher, parmi d'autres choix, un salarié qualifié d'un BAC Pro. La proportion d'entreprises envisageant de recruter un profil CAP intéresse moins les employeurs en 2012 (22 % contre 39 % en 2011), tandis que les diplômés d'école d'ingénieur apparaissent davantage être sollicités (15 % contre 10 % en 2011). Plus généralement, on observe une **hausse des exigences en termes de formation** de la part des employeurs.





Enfin, parmi les entreprises qui n'envisagent pas de recruter dans les prochains mois, **près de 9 sur 10 pensent à conserver leur effectif actuel; 11 % des dirigeants interrogés souhaitant réduire leur effectif** (contre 9 % en 2011).



En quelques mots

- La 2^e loi de finances rectificative pour 2012 a porté le taux du forfait social de 8 à 20 % sur les rémunérations ou gains versés à compter du 1^{er} août 2012.
- Pour rappel, le forfait social est une contribution à la charge de l'employeur qui concerne, sauf exception, les éléments de rémunération ou gains qui sont exonérés de cotisations de Sécurité sociale tout en étant assujettis à la CSG.
- Par exemple, y sont assujetties les sommes versées au titre de l'épargne salariale (intéressement, supplément d'intéressement, participation, abondements de l'employeur aux plans d'épargne d'entreprise, etc.).
- En revanche, le taux du forfait social reste fixé à 8 % pour les contributions patronales de prévoyance versées au bénéfice de leurs salariés, anciens salariés et de leurs ayants droit (entreprise de 10 salariés et plus) et pour les sommes affectées à la réserve spéciale de participation au sein des SCOP.
- Les sommes annuellement consacrées par les entreprises à l'épargne salariale sont conséquentes et cela constitue un outil de motivation et de fidélisation du personnel. Or, à l'annonce de la hausse du forfait social, de grandes entreprises ont déjà entamé des ajustements des montants versés. Les petites entreprises, quant à elles, risquent de renoncer. Conséquence de ces réactions: une réduction du rendement attendu de la taxe.

Interview: La fidélité de nos collaborateurs est la garantie de notre succès

Alain Grosjean - Entreprise Grosjean et Fils

Fondée en 1938 et spécialisée dans les travaux de couverture, la plomberie et le chauffage. L'entreprise emploie 18 personnes.

KPMG: Comment jugez-vous le niveau d'activité de votre entreprise en 2011?

A.G.: Nous avons subi en 2011 une érosion de 5 % de notre chiffre d'affaires tout en maintenant notre taux de marge, ce qui constitue globalement une bonne performance. Le choix que nous avons fait de rester à l'écart des énergies nouvelles nous a protégés contre le retournement de ce marché. L'activité est restée bonne en 2012 malgré tout ce qu'on peut entendre sur la conjoncture. J'ai le sentiment d'ailleurs que ce sont surtout les médias qui entretiennent la morosité ambiante avec toutes les informations négatives sur l'Europe.

KPMG: Etes-vous optimiste pour 2013?

A.G.: Il est actuellement très difficile de se projeter. Nous disposons de peu de visibilité. Mais je reste optimiste. L'important en période d'incertitude est de nous concentrer sur les fondamentaux, à savoir l'écoute du client et, surtout, la qualité.

KPMG: Quels sont, à vos yeux, les trois enjeux prioritaires dans la gestion de votre entreprise?

A.G.: Le premier enjeu est le maintien de notre personnel. L'ancienneté moyenne dans l'entreprise s'élève à 20 ans, ce qui constitue la meilleure garantie que les clients seront bien servis. Pour fidéliser nos collaborateurs, nous les formons aux applications métier, nous sélectionnons les meilleurs outillages et nous les intéressons aux résultats de l'activité. Deuxième enjeu: la gestion maîtrisée de nos coûts et le maintien de notre taux de marge. Cela passe par des négociations avec nos fournisseurs. Nous avons des arguments: en particulier nos volumes d'achat et notre crédibilité bancaire. Enfin, le troisième challenge est de maintenir l'excellence du service client. Il faut beaucoup d'écoute mais aussi la capacité à orienter le client vers les meilleures solutions.

L'avis de l'expert: La fin du dispositif TEPA: une augmentation des charges patronales ?



Le projet de loi de finances rectificative pour 2012 comporte un certain nombre de mesures sociales qui vont impacter les entreprises dès le 1^{er} août 2012. En effet, ce texte met en œuvre la suppression des allègements sociaux attachés aux heures supplémentaires et complémentaires de travail. Comment va se traduire cette suppression dans la gestion sociale de votre entreprise et quel sera son impact?

Tout d'abord, la déduction forfaitaire des cotisations patronales est, à compter du 1^{er} septembre 2012, réservée aux seules entreprises de moins de 20 salariés. Son montant reste fixé à 1,50 € par heure. Les entreprises de 20 salariés et plus seront donc les plus impactées par cette modification législative car elles ne bénéficieront plus de la déduction forfaitaire de charges patronales sur les heures supplémentaires effectuées par

leurs salariés. Il est en outre prévu, à compter du 1^{er} août 2012, l'abrogation de la réduction de cotisations sociales salariales octroyée au titre de la rémunération des heures supplémentaires et complémentaires et ce, pour tous les salariés, quel que soit l'effectif de l'entreprise. En résulte pour ces derniers, une augmentation des charges salariales et donc une diminution de leur net à payer. Par ailleurs, la suppression des avantages fiscaux sur les heures supplémentaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} août 2012 pour les heures effectuées à compter de cette date.

Les salariés connaîtront donc, quant à eux, une baisse de leur pouvoir d'achat.

Mélanie Lecour

Juriste droit social, KPMG Facilio®, service de gestion administrative, sociale et des ressources humaines

croissance points clés
compétences technologie
innovation
échange croissance
énergie offre/demande
dynamisme
consommateurs
offre/demande
points clés
dynamisme
échange technologie
innovation énergie
compétences
échange
technologie
innovation croissance
consommateurs
offre/demande énergie
échange dynamisme croissance

POINTS CLÉS RENTABILITÉ ET FINANCE



► Bilan 2011

>> Rentabilité

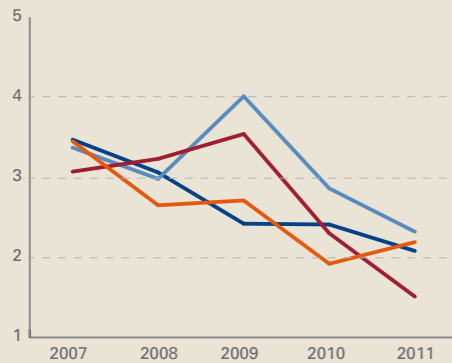
Une très légère amélioration de la rentabilité avait été observée en 2010. En 2011, à l'inverse, les entreprises soumises à l'I.S. enregistrent une forte dégradation de leur rentabilité. Seul le secteur du Gros Œuvre ne suit pas cette tendance. Il bénéficie de la croissance du niveau d'activité. Le constat pour les entreprises soumises à l'I.R. est beaucoup plus contrasté selon le secteur d'activité. Le niveau de rentabilité est stable dans le secteur de l'Aménagement/Finitions. Il se dégrade dans les secteurs Gros Œuvre, Couverture-Plomberie/Sanitaire-Électricité et Menuiserie/Serrurerie.

Le ratio "valeur ajoutée/travaux" peut être intéressant à observer, en ce sens qu'il démontre la capacité de l'entreprise à couvrir ses frais de personnel, ses impôts

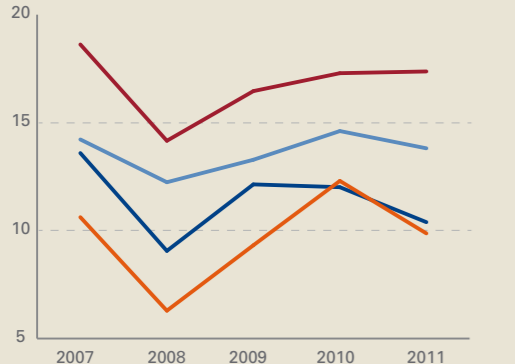
et taxes, ses dotations aux amortissements et provisions d'exploitation ainsi que les frais financiers. Or, pour les entreprises à l'I.S., sous l'incidence des coûts liés aux prix matières et aux charges externes, on constate une baisse constante depuis 2007 de ce taux. Pour celles à l'I.R., les taux sont globalement stables.

Les mesures prises en 2009 et 2010 par les chefs d'entreprises, visant à mettre en adéquation les charges de structure avec le niveau d'activité, semblent trouver leurs limites en 2011. Les entreprises de petite taille ont plus de flexibilité dans l'ajustement de leurs charges de fonctionnement par rapport à la marge dégagée, et ceci semble se vérifier dans les résultats de 2011.

Résultat sur activité
Entreprises I.S.



Entreprises I.R.

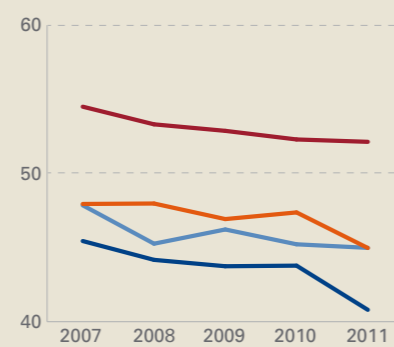


— Aménagements/Finitions — Menuiserie/Serrurerie
— Gros Œuvre — Couv.-Plomb./Sanit.-Élec.

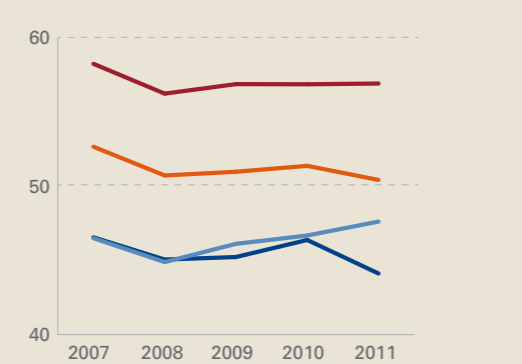
Source: KPMG - Données 2011

Définition du ratio
Le ratio "Résultat/Travaux propres" mesure la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices

Taux de valeur ajoutée/travaux propres
Entreprises I.S.



Entreprises I.R.



— Aménagements/Finitions — Menuiserie/Serrurerie
— Gros Œuvre — Couv.-Plomb./Sanit.-Élec.

Source: KPMG - Données 2011

Définition du ratio
Le taux de "valeur ajoutée/travaux propres" donne une approche globale du poids économique d'une entreprise, en ce sens qu'il résulte du taux de marge et de l'importance des charges externes.

>> Incidence des flux d'exploitation sur la trésorerie

La loi de modernisation de l'économie (LME) poursuit ses effets en 2011.

On observe globalement une réduction des délais moyens d'encaissement client et corrélativement une amélioration des besoins en fonds de roulement.

Pour les entreprises soumises à l'I.S., selon les secteurs, les besoins en fonds de roulement représentent de 10 à 16 jours de chiffre d'affaires compte tenu :

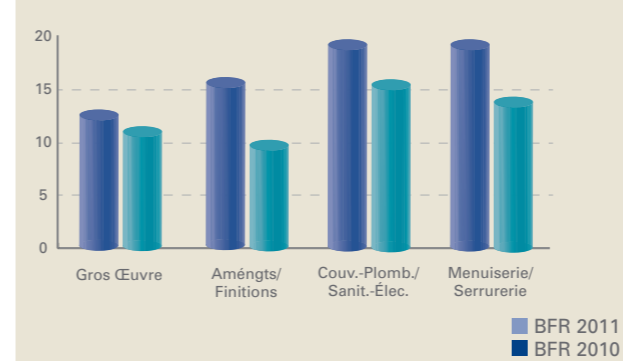
- D'un crédit client qui varie entre 25 et 32 jours (entre 26 et 36 en 2010).
- D'un crédit fournisseur qui fluctue entre 40 et 48 jours (inchangé).

Les besoins en fonds de roulement sont moindres pour les entreprises soumises à l'I.R., qui traitent majoritairement avec les particuliers.

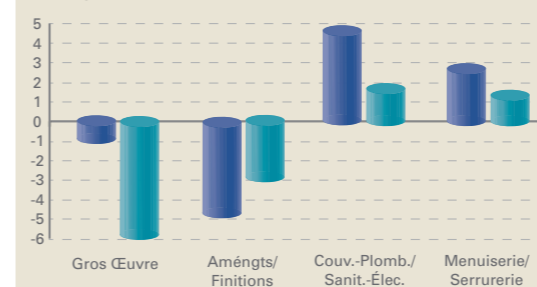
L'impact de ces évolutions se traduit par une diminution des besoins en fonds de roulement de 2 à 6 jours de chiffre d'affaires selon les secteurs d'activité.

Besoins en fonds de roulement d'exploitation
(en nombre de jours)

Entreprises I.S.



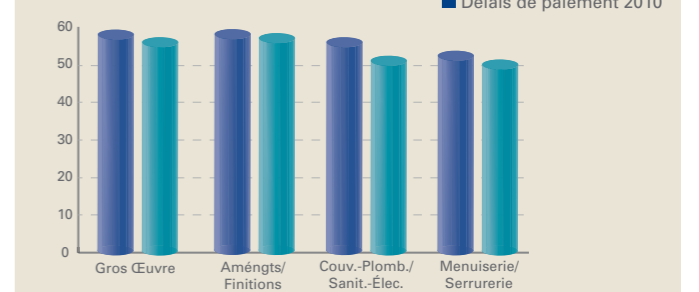
Entreprises I.R.



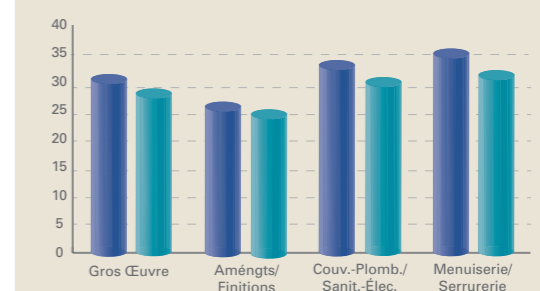
Source: KPMG - Données 2011

Délais de paiement
(en nombre de jours)

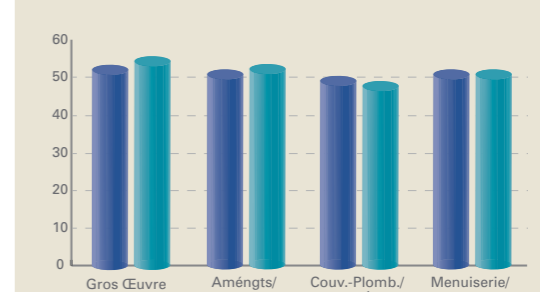
Clients I.S.



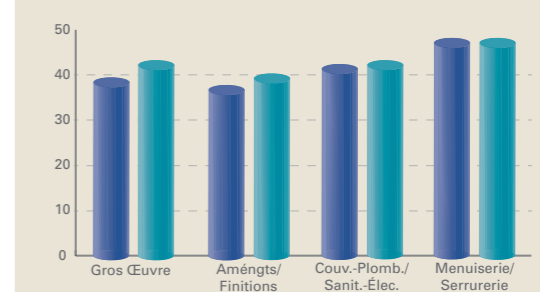
Clients I.R.



Fournisseurs I.S.



Fournisseurs I.R.



Source: KPMG - Données 2011

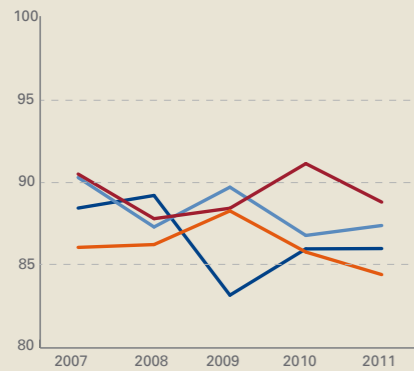
>> Autonomie financière

Les entreprises du bâtiment ont maintenu en 2011 le faible niveau d'endettement qui caractérise habituellement leur structure financière. Elles restent prudentes quant à la prise de risques sur de nouveaux investissements dans un contexte durablement incertain. Seul le secteur du Gros Œuvre voit son niveau d'autonomie se réduire, probablement du fait des investissements induits par la légère amélioration de son niveau d'activité.

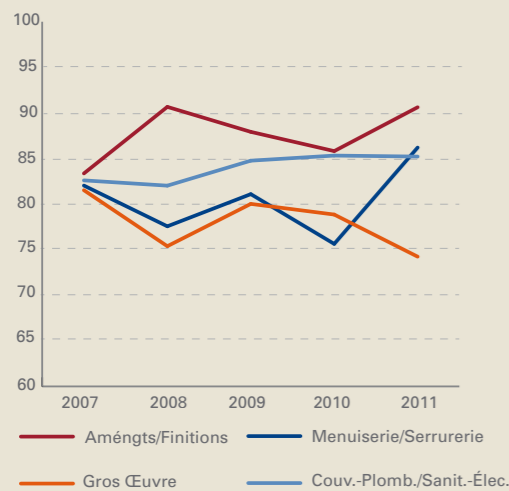
L'apparente solidité de leur structure financière est le reflet d'une gestion prudente conduisant à un faible niveau d'investissement, mais aussi aux difficultés d'accès au crédit, malgré des taux d'emprunt modérés. Ceci peut compromettre la faculté des entreprises du bâtiment à renouveler leurs investissements, ce qui pourrait grever leur rentabilité et leur productivité à court ou moyen terme.

Fonds propres/Fonds propres + Endettement

Entreprises I.S.



Entreprises I.R.



Source : KPMG - Données 2011

Définition du ratio

Le ratio "Fonds propres/Fonds propres + Endettement" mesure l'autonomie financière d'une entreprise vis à vis des prêteurs: l'indépendance financière est d'autant mieux assurée que le ratio est proche de 100.



En quelques mots

L'accessibilité: une réglementation pour tous, un marché pour les entreprises du bâtiment

- Tous les types de handicaps seront désormais pris en compte dans la conception des bâtiments et les règles actuelles d'accessibilité des logements seront renforcées (réserve d'un emplacement pour ascenseur, caves, balcons et terrasses accessibles, salles de bains adaptables...).
- Les maisons individuelles neuves destinées à la vente ou la location seront accessibles.
- Les bâtiments d'habitation existants qui font l'objet de travaux importants seront, à cette occasion, mis en conformité avec les règles d'accessibilité.
- Avant le 1^{er} janvier 2015, les 650 000 établissements existants recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne handicapée puisse y accéder et bénéficier des prestations offertes dans des conditions adaptées. Le délai a été ramené au 31 décembre 2010 pour les parties de bâtiments des préfectures délivrant les prestations au public ainsi que les parties ouvertes au public des établissements d'enseignement supérieur appartenant à l'État.
- À l'achèvement des travaux, une attestation, établie par un contrôleur technique ou un architecte différent de celui qui a déposé le permis, certifie que les règles d'accessibilité sont respectées.

Les textes de références :

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Arrêtés et décrets modifiant le code de la construction et de l'habitation ainsi que le Code de l'urbanisme.
- Arrêtés et décrets modifiant la Loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Interview : Vingt jours de trésorerie perdus à cause des nouveaux délais de paiement

Thierry Favray - Gérant de deux sociétés

L'une spécialisée dans l'étanchéité-bardage et l'autre dans la couverture. Chaque entité a un effectif d'environ 25 salariés.

KPMG: Quel bilan faites-vous des exercices 2011 et 2012?

T.F.: Notre chiffre d'affaires est ressorti stable en 2011, mais cette stabilité masque une baisse assez sensible de la clientèle industrielle, liée à un recul de l'investissement, et au contraire une bonne résistance des secteurs tertiaire et public. En 2012, tous les marchés sont plus tendus. En anticipation du ralentissement économique, certaines entreprises concurrentes ont choisi de réduire leur prix, parfois de l'ordre de 5 à 15 %, ce qui est très préjudiciable à tout le monde. Du coup, on constate une baisse de la rentabilité, même si notre chiffre d'affaires est sensiblement le même qu'en 2011.

KPMG: Quelles sont vos perspectives pour 2013?

T.F.: Pour l'activité étanchéité-bardage, nous avons actuellement une visibilité de 8 mois contre 15 à 20 mois habituellement. Pour l'activité couverture, la visibilité est de 3 à 4 mois contre 6 à 12 mois habituellement. La situation est donc moins confortable sans être encore inquiétante. Parallèlement, nous constatons une tendance de fond liée

aux contraintes environnementales, à savoir la multiplication des toits plats. Elle a pour effet de réduire notre activité couverture. Par conséquent, nous investissons davantage l'activité étanchéité-bardage.

KPMG: Quels sont vos principaux enjeux aujourd'hui?

T.F.: La trésorerie est un enjeu clé. Avec les nouvelles règles sur les délais de paiement, nous avons perdu 20 jours de trésorerie. Nous devons régler nos fournisseurs à 45 jours au lieu de 70 auparavant. Or, nous travaillons beaucoup pour le secteur public qui, lui, ne paye pas plus vite qu'avant. Nous devons donc être très vigilants sur les entrées de trésorerie. Cela nous amène également à faire attention à la solvabilité de nos clients privés et à être plus sélectifs sur les projets. Enfin, j'ajouterais que la profession souffre d'un problème d'image et de réputation à cause de certaines entreprises qui sont peu professionnelles. Nous devons sans cesse rassurer les clients sur notre capacité à bien faire.

L'avis de l'expert: La performance de l'entreprise: à partir de quels ratios ?



Être performant, c'est agir sur la base d'indicateurs clés et leur évolution. C'est par leur suivi que le dirigeant évitera des dérives préjudiciables à l'entreprise.

- Les travaux propres et leur évolution: véritable mesure de l'activité car ce sont ceux réalisés par l'entreprise, hors sous-traitance.
- La marge sur déboursés secs correspond à celle dégagée par les chantiers après déduction des coûts directs (matériaux et main-d'œuvre).
- La marge sur activité c'est-à-dire celle sur déboursés secs après déduction des coûts indirects liés à l'activité de chantiers (mètreur, location de véhicule...).
- Le résultat net qui tiendra compte des coûts de structure, qui alimentera la capacité d'autofinancement.

Toutefois, cela ne sera pas suffisant. Un suivi de chantier est conseillé pour mieux identifier les sources de gain ou de perte:

- Recenser les heures productives.
- Imputer les coûts de matière.
- Identifier les autres coûts directs.

A partir de ces données, le dirigeant pourra procéder à des optimisations des moyens qui se concrétiseront par un plan d'actions et un suivi. Là, est la gestion rigoureuse.

Patrick Willer-Cerclier

Responsable région Normandie du réseau KPMG Entrepreneurs du Bâtiment

► Perspectives 2012/2013

>> Rentabilité

Près d'une entreprise sondée sur trois (33 %) enregistre une baisse significative de son résultat net pour le premier semestre 2012. Ce chiffre est en nette augmentation comparé à l'édition précédente de l'étude: une entreprise sur 5 seulement constatait à l'époque une baisse de son

résultat net. Les dirigeants interrogés ne sont plus que 29 % à constater un accroissement de leur résultat net alors que sur la même période 36 % d'entre eux déclarent un chiffre d'affaires en hausse.

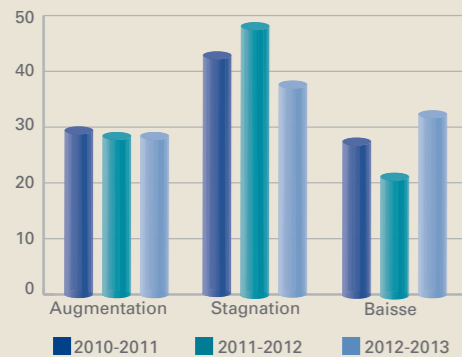
De la même manière que pour les questions relatives au chiffre d'affaires, les entreprises dont l'effectif est compris entre 10 et 19 employés sont les plus en difficulté. 40 % d'entre elles ont vu leur résultat net diminuer (contre 25 % en 2011). Les entreprises de plus de 20 employés sont celles qui ont le moins subi de baisse de leur résultat net avec 21 %, tandis que la moyenne est à 33 %. Enfin, si le chiffre d'affaires des entreprises de 1 à 2 employés a peu augmenté au premier semestre 2012, ce n'est pas le cas de leur résultat net: 46 % d'entre elles déclarent un premier semestre 2012 davantage rentable que le second semestre 2011 (elles n'étaient que 35 % en 2011).

Les entreprises de la région Est sont de très loin les plus impactées par la conjoncture avec un chiffre d'affaires en berne et une rentabilité qui s'effondre (46,2 % des entreprises déclarent en 2012 une baisse de leur rentabilité, contre 14 % en 2011); à l'opposé, les entreprises du Sud-Est semblent connaître une belle stabilité tant au niveau du chiffre d'affaires que de leur rentabilité, avec 52,6 % qui prévoient une rentabilité en hausse à fin 2012 (40 % en 2011). À horizon fin 2012, la tendance va progressivement vers des prévisions de baisse de la rentabilité, alors qu'en 2011 la moitié des entreprises misaient sur une stabilisation.

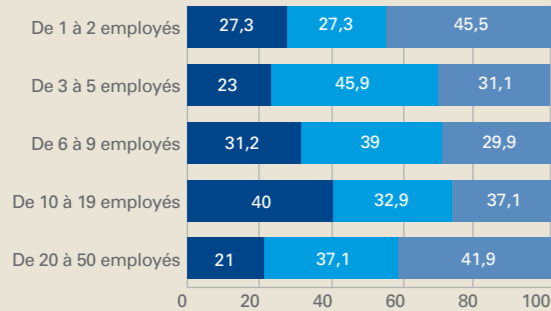
À horizon fin 2012, 35 % des entreprises sont confiantes quant à l'augmentation de leur résultat net. C'est 6 points de plus que celles ayant déjà constaté une hausse pour le premier semestre 2012.

>> Résultat net au 1^{er} semestre 2012

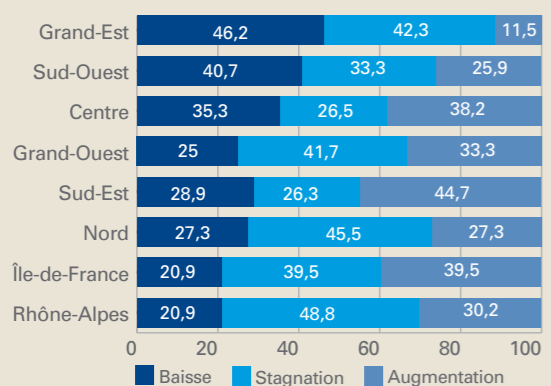
En comparaison avec le 2nd semestre 2011, vous constatez que votre résultat net du 1^{er} trimestre 2012 a baissé, stagné, augmenté? (en %)



Par effectif (en %)

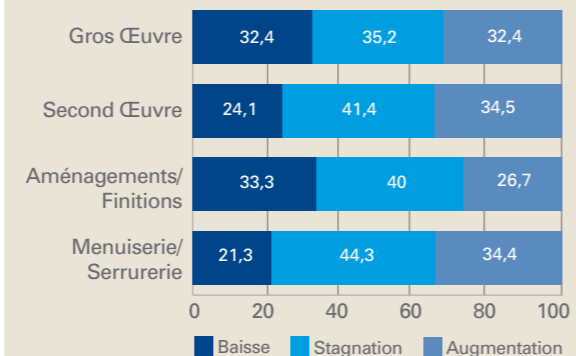


Par région (en %)



Source: enquête d'opinion KPMG - Septembre 2012

Par secteur d'activité (en %)

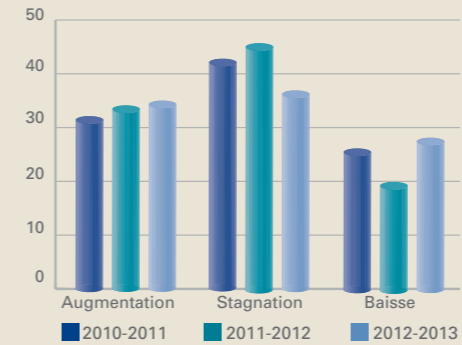


Source: enquête d'opinion KPMG - Septembre 2012

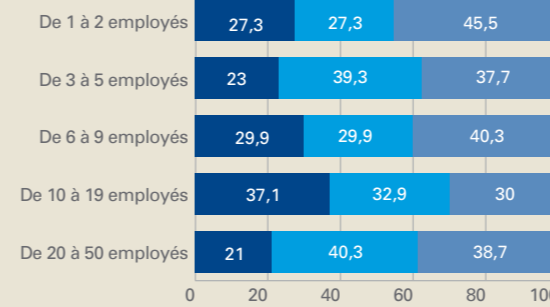
Néanmoins, ces résultats sont à nuancer par la hausse significative du nombre d'entreprises qui prévoient une baisse de leur résultat net: avec 28 % des entreprises interrogées, c'est 8 points de plus que l'année précédente.

>> Perspectives à fin 2012

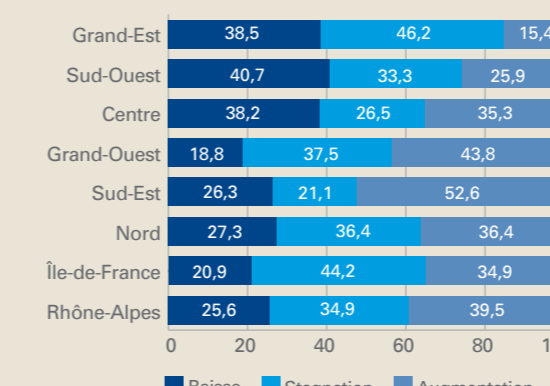
En comparaison avec l'année 2011, vous prévoyez que votre résultat net de 2012 va baisser, stagner, augmenter? (en %)



Par effectif (en %)



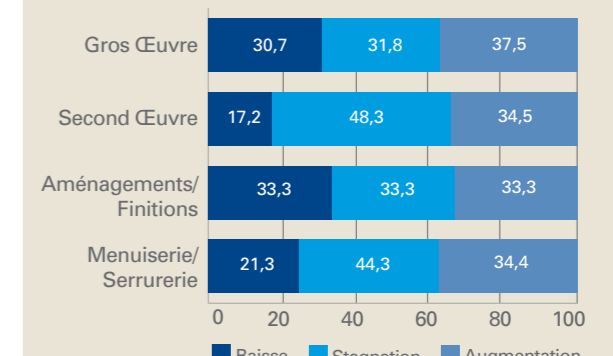
Par région (en %)



Source: enquête d'opinion KPMG - Septembre 2012



Par secteur d'activité (en %)

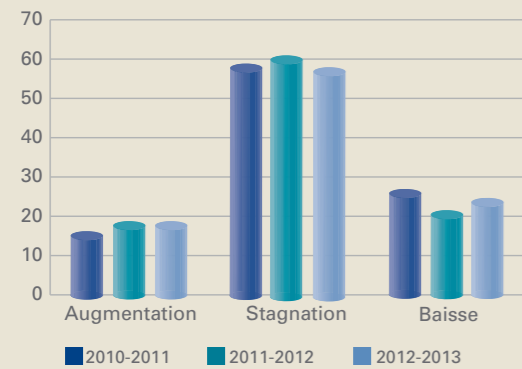


Source: enquête d'opinion KPMG - Septembre 2012

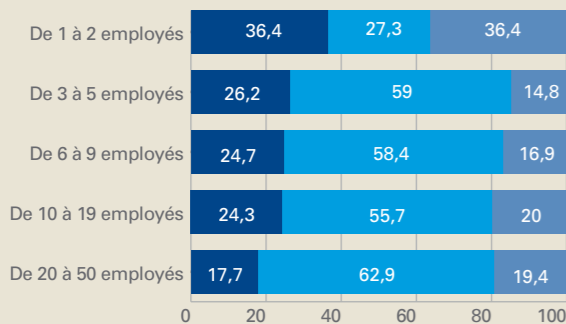
>> Trésorerie

Selon notre enquête, près d'une entreprise sur quatre a souffert de problèmes de trésorerie au cours du mois d'août 2012, problème chronique chez les artisans du BTP depuis plusieurs années à présent.

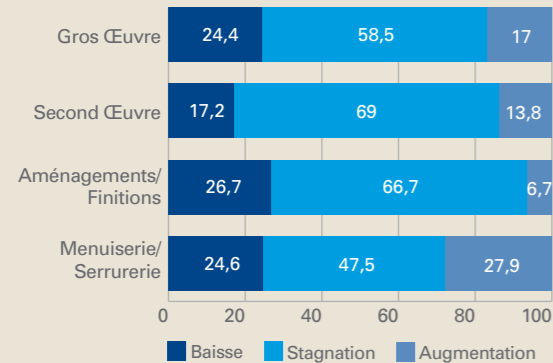
Au cours du dernier mois, votre trésorerie est en baisse, stagnation, augmentation? (en %)



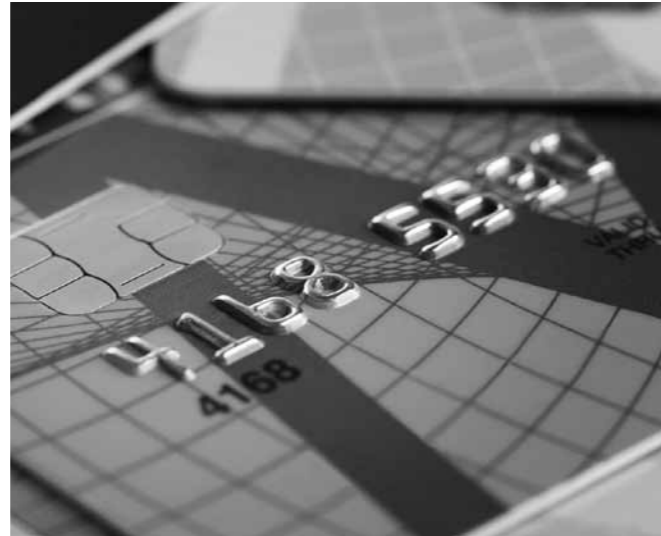
Résultats par effectifs (en %)



Résultats par secteur d'activité (en %)



Source: enquête d'opinion KPMG - Septembre 2012

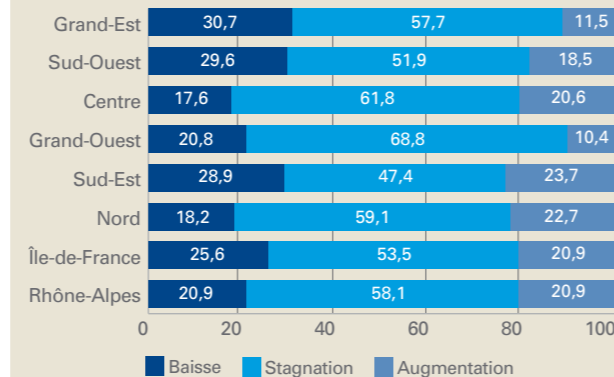


La tendance à la baisse en matière de trésorerie se confirme en 2012, avec 24 % des dirigeants dans cette logique, contre 21 % en 2011.

Même si l'évolution négative n'est que de 3 points, on constate que l'amélioration légère entrevue en 2011 ne s'est pas confirmée. Les chiffres obtenus cette année se rapprochent davantage de ceux obtenus il y a 2 ans (26 % en 2010).

Sans surprise, plus l'effectif de l'entreprise interrogée est important, plus la trésorerie de celle-ci est saine. En effet, seul 18 % des entreprises de plus de 20 employés ont vu la situation de leur trésorerie diminuer, tandis que ce chiffre monte à 35 % chez les entreprises de moins de 2 employés. Ces dernières sont, par contre, celles qui ont vu la situation de leur trésorerie s'améliorer le plus (36 %).

Par région (en %)

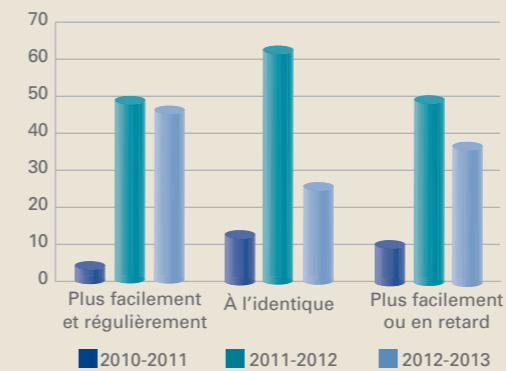


Source: enquête d'opinion KPMG - Septembre 2012

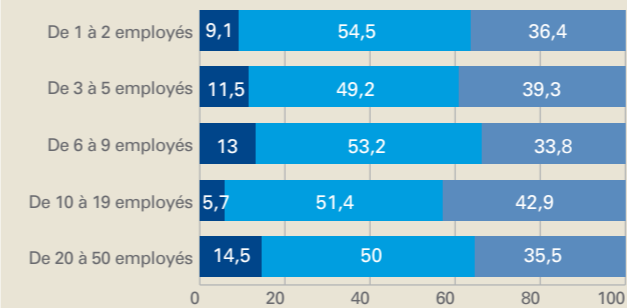
>> Délai de paiement

Près de quatre dirigeants d'entreprises du bâtiment sur dix (38 %) constatent une évolution négative par rapport à 2011 en ce qui concerne la rapidité et la facilité de paiement de ses clients.

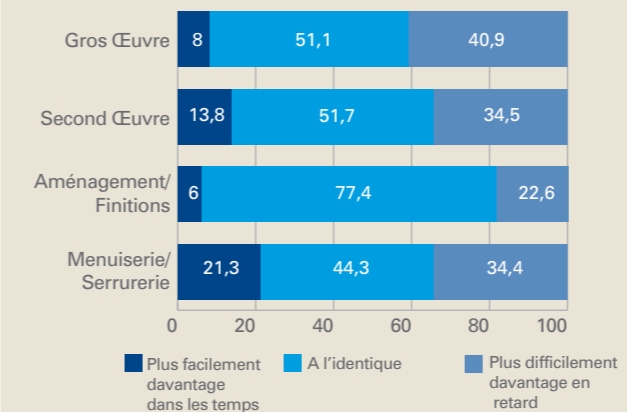
En comparaison avec l'année 2011, diriez-vous qu'en 2012 vos clients vous paient plus facilement et régulièrement, à l'identique, plus difficilement ou en retard? (en %)



Résultats par effectifs (en %)



Résultats par secteur d'activité (en %)



Source: enquête d'opinion KPMG - Septembre 2012

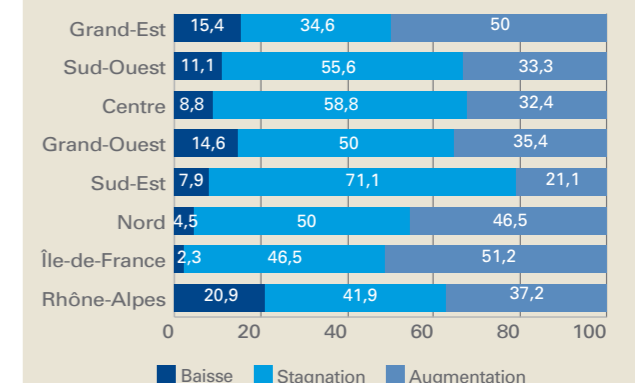


C'est 13 points de plus que l'an passé, mais encore 9 points de moins qu'en 2010.

Les délais de paiement des clients semblent davantage préoccuper les entreprises du BTP en 2012 qu'en 2011. Cette détérioration est à mettre en perspective avec la relative dégradation des trésoreries constatée par les dirigeants au cours de notre enquête.

Les opinions sont significativement les mêmes pour tous les types d'entreprises, cependant l'on peut observer une meilleure situation des entreprises de 20 à 50 employés qui voient leurs clients payer plus facilement en 2012 pour 15 % d'entre elles, tandis que ce chiffre tombe à 6 % pour les entreprises de 10 à 19 employés.

Par région (en %)



Source: enquête d'opinion KPMG - Septembre 2012



En quelques mots

Délais de paiement

- Depuis le 1^{er} janvier 2009, les délais de paiement ne peuvent pas dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (C. com. Art. L. 441-6 al. 9).
- Le secteur du bâtiment et travaux publics a bénéficié d'un accord dérogatoire afin de prévoir un acheminement progressif vers le délai légal pour les années 2010 et 2011 (décret 2009-488 du 29 avril 2009).
- La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives a inséré un nouvel article dans le Code de la construction et de l'habitation (article L. 111-3-1). Cet article rappelle, pour les marchés de travaux conclus entre professionnels, que le délai de paiement de 45 jours fin de mois ou 60 jours calendaires doit être appliqué et permet à l'entrepreneur, en cas de retard de paiement, de suspendre l'exécution des travaux 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure de payer restée sans effet.
- S'agissant des marchés de travaux privés, les délais de paiement doivent suivre la règle générale et donc ne pas dépasser le délai de paiement de 45 jours fin de mois ou 60 jours calendaires, que ce soit pour les acomptes mensuels ou pour le solde. En revanche, ce délai ne s'applique pas à l'acompte prévu à la commande, qui est payé selon les modalités fixées au marché.

Interview: Bien s'entourer est le meilleur moyen pour faire face aux éventuelles difficultés

Muriel Dumery - Entreprise SEFRA

Une entreprise spécialisée dans la construction métallique, la couverture, le bardage et la serrurerie.

KPMG: Quel a été le niveau d'activité en 2011 et 2012?

M.D.: Malgré un flux d'informations négatives, 2011 a été une bonne année. Nous avons une taille – 20 collaborateurs – adaptée au marché de la rénovation qui s'est très bien tenu l'an dernier et jusqu'en mai 2012. Nous avons alors constaté un vrai ralentissement même si, depuis la rentrée, nous réalisons beaucoup de devis. Il est toutefois difficile de dire si ces opérations vont se concrétiser.

KPMG: Quels sont vos trois enjeux prioritaires en termes de gestion?

M.D.: Le premier est la qualité et la motivation de nos collaborateurs. Dans notre métier, il faut faire preuve de créativité et prendre des initiatives. Le savoir-faire et la fidélité des équipes sont donc fondamentaux. Parmi les leviers pour maintenir leur motivation, je citerai l'investissement dans du bon matériel, le respect et la reconnaissance du travail bien fait, y compris à travers les outils de rémunération. La maîtrise des coûts constitue le deuxième enjeu. Nous avons beaucoup baissé notre point mort, ce qui est essentiel en temps de crise. Pour cela, nous avons privilégié

les chantiers plus proches de nos bases et les projets qui permettaient d'amortir notre outil industriel. Le troisième enjeu concerne la flexibilité. Nous devons être en mesure de répondre rapidement aux clients.

KPMG: Vous avez repris SEFRA il y a un an et demi. Quels ont été les principaux défis?

M.D.: Il a d'abord fallu que je me familiarise avec l'entreprise et le métier car je venais d'un autre secteur d'activité. Pour cela, le mieux est de jouer la transparence auprès des équipes comme des clients qui, de toute façon, savent que vous êtes en apprentissage. En même temps, j'ai apporté un œil neuf. À mon arrivée, j'ai introduit l'informatique dans notre organisation. Cela a été un choc culturel mais l'investissement a permis de faire un bond en avant. J'organise aussi des réunions régulières pour expliquer les changements. À quelqu'un tenté par la reprise d'entreprise, je conseillerais de sauter le pas car il n'y a pas de mauvaise période pour se lancer sur un bon dossier. Le second conseil est de bien s'entourer car c'est le meilleur moyen pour faire face aux difficultés qui surviennent toujours un jour ou l'autre.

L'avis de l'expert: Négocier avec son banquier: comment s'y préparer



L'entreprise du bâtiment recherche en permanence une autonomie financière. Toutefois le contexte économique amène à se repositionner en termes de concours bancaires. La négociation de nouveaux financements devient alors un point important, voire parfois vital pour l'entreprise.

Trois éléments clés déterminent la décision des organismes financiers:

1. La capacité d'auto-financement, c'est à dire la capacité à générer de la trésorerie et par conséquent à honorer ses engagements.
2. L'autonomie financière, c'est-à-dire le rapport des fonds propres sur l'ensemble des fonds mis à disposition de l'entreprise par l'entrepreneur, les actionnaires et les financiers extérieurs, principalement bancaires.
3. Les garanties: tout financement risque de faire l'objet d'une garantie dont les plus courantes sont le nantissement de parts sociales, actions, les nantissements de fond commercial, voire les garanties personnelles.

La rencontre avec le banquier doit être préparée avec grande attention. Au-delà de la situation au jour J, les perspectives de l'entreprise seront le deuxième volet pour négocier des financements complémentaires. Il sera nécessaire de présenter:

- Le carnet de commandes en couverture du nombre de jours d'activité.
- Le dossier prévisionnel complet: compte d'exploitation prévisionnel, plan de financement prévisionnel, voire prévisions mensuelles de trésorerie à 6 mois.

En complément, pour une meilleure relation professionnelle avec les organismes financiers, la communication du suivi de l'activité par un tableau de bord mensuel renforcera la confiance accordée.

Jean-Claude Thévenot

Responsable région Rhône-Alpes - Auvergne & Bourgogne - Franche-Comté du réseau KPMG Entrepreneurs du Bâtiment



ANNEXES



► Méthodologie

Cette étude sur l'évolution du secteur du Bâtiment a été réalisée à partir des échantillons d'entreprises clientes de KPMG

- En expertise comptable pour les indicateurs économiques et financiers.
- En gestion sociale pour les indicateurs RH.

Ces données ont été complétées par les résultats d'une enquête d'opinion réalisée auprès de 800 dirigeants du bâtiment en septembre 2012, pour une mise en perspective de l'activité sur le secteur.

>> Indicateurs économiques et financiers étudiés

- Cette étude réalisée sur l'évolution du secteur du Bâtiment au cours des cinq dernières années, de 2007 à 2011, porte sur un échantillon de 2824 entreprises clientes, distinguant les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés d'une part, et les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu d'autre part.

- Ces 2824 entreprises sont réparties sur les quatre secteurs suivants:

- Gros Œuvre
- Aménagements/Finitions
- Couverture-Plomberie/Sanitaire-Électricité
- Menuiserie/Serrurerie

	Gros Œuvre	Aménagements/ Finitions	Couv.- Plomb/ Sanit.- Élec.	Menuiserie/ Serrurerie
Codes NAF	25.11Z	43.31Z	43.21A	43.32A
	43.11Z	43.32C	43.21B	43.32B
	43.12A	43.33Z	43.22A	
	43.12B	43.34Z	43.29A	
	43.13Z	43.39Z	43.91A	
	41.20A		43.91B	
	41.20B		43.99A	

	Gros Œuvre	Aménagements/ Finitions	Couv.- Plomb/ Sanit.- Élec.	Menuiserie/ Serrurerie
Taille de la population	857	520	986	461
Impôt sur les Sociétés (I.S.)	664	371	709	339
Impôt sur le Revenu (I.R.)	193	149	277	122

- La tendance centrale du secteur, ou médiane, est la valeur qui sépare la population des entreprises en deux parties égales: celles qui ont un score supérieur et celles qui ont un score inférieur.

>> Indicateurs RH

L'analyse "ratios sociaux" porte sur un échantillon de 1481 entreprises (données 2011) dont la gestion sociale du personnel a été confiée à KPMG Facilio® et dont les codes NAF correspondent aux secteurs d'activité analysés pour l'ensemble de l'étude "Tendances et perspectives du bâtiment 2012".

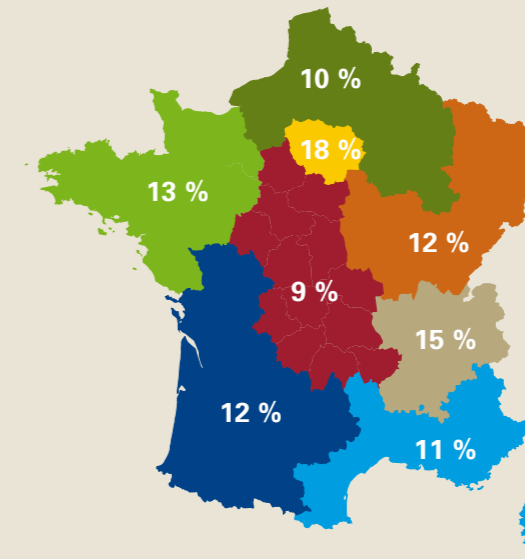
Seuls ont été retenus les salariés pour lesquels au moins un bulletin de salaire a été édité durant l'année concernée; les intérimaires n'étant pas inscrits à l'effectif de l'entreprise, ils ne sont pas intégrés à cette étude.

>> Enquête d'opinion

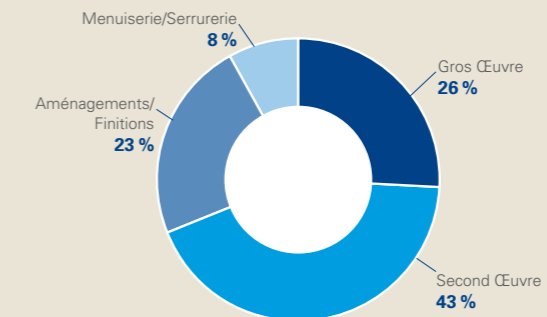
Cette enquête a été conduite par téléphone auprès de 800 dirigeants du bâtiment, du 27 août au 15 septembre 2012.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par un échantillonnage raisonné sur les quotas en matière de taille salariale, secteur d'activité et région.

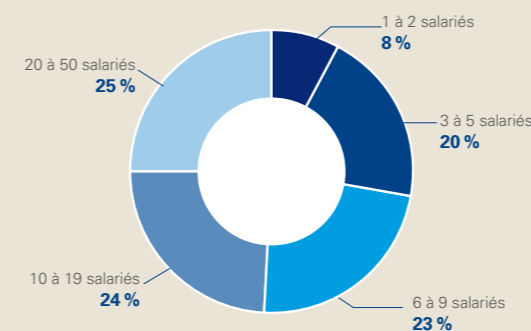
Réponses obtenues par grandes régions



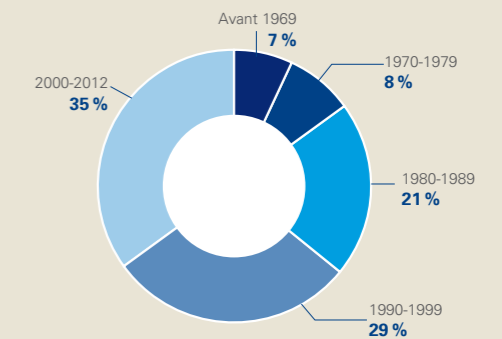
Réponses obtenues par secteur d'activité



Répartition des entreprises interrogées par tranche d'effectif



Répartition des entreprises interrogées par année de création



retraite sécuriser croissance
transmettre **performance**
sécuriser
recruter
en un regard
sécuriser
recruter
croissance
réseau BTP
retraite transmettre
croissance
réseau BTP
performance
en un regard
sécuriser
croissance
réseau BTP
recruter croissance

KPMG

EN UN REGARD



► KPMG en un regard

KPMG, premier groupe français de services pluridisciplinaires d'audit, de conseil, d'expertise comptable, de droit et de fiscalité

>> KPMG en France

- 217 implantations
- 7570 salariés
- Chiffre d'affaires: 839 millions d'euros

>> KPMG international

- 150 pays
- 145 000 salariés
- Chiffre d'affaires combiné: 22,7 milliards de dollars
- 60 % des 1000 premières entreprises mondiales parmi nos clients

>> Nos clients

- KPMG compte plus de 70 000 clients en France, dont:
- 200 sociétés cotées ou faisant appel public à l'épargne
 - Près de 30 % des PME de plus de 50 salariés
 - 6300 associations et entités de l'Économie Sociale et Solidaire
 - 47 000 artisans, commerçants, TPE et professions libérales
 - 6000 références dans les collectivités publiques

Chiffres au 30 septembre 2011

>> Responsabilités sociale & environnementale

Les engagements de KPMG en matière de développement durable reposent sur trois programmes:

- la gestion des talents et des compétences de ses salariés,
- sa démarche en faveur de l'environnement,
- ses actions de responsabilité sociale et citoyenne.

>> Fondation d'entreprise KPMG France

Créée en 2007 pour favoriser l'insertion et la réinsertion professionnelle des jeunes en difficulté, la Fondation soutient également des associations dans lesquelles de nombreux salariés KPMG sont membres actifs ou bénévoles.

Très proche, Très connecté, Très KPMG

Le portail d'informations www.kpmgnet.fr est désormais disponible sur iPhone et iPad.

Téléchargeable gratuitement sur l'App Store™, l'application KPMGnet permet d'accéder facilement depuis un iPhone et un iPad à tous les contenus du portail dédiés aux PME :

- dernières actualités fiscales, sociales et juridiques,
- échéanciers,
- événements organisés par KPMG partout en France,
- avis d'experts,
- dernières publications de KPMG.



Suivez l'actualité des entrepreneurs du BTP sur Viadeo

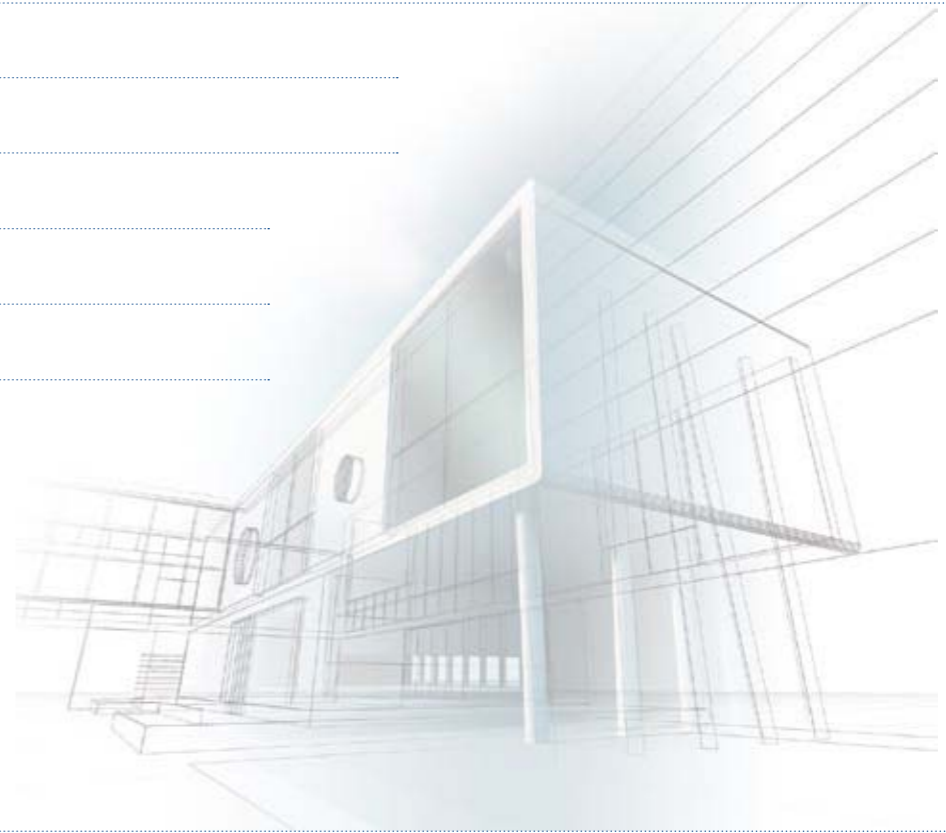
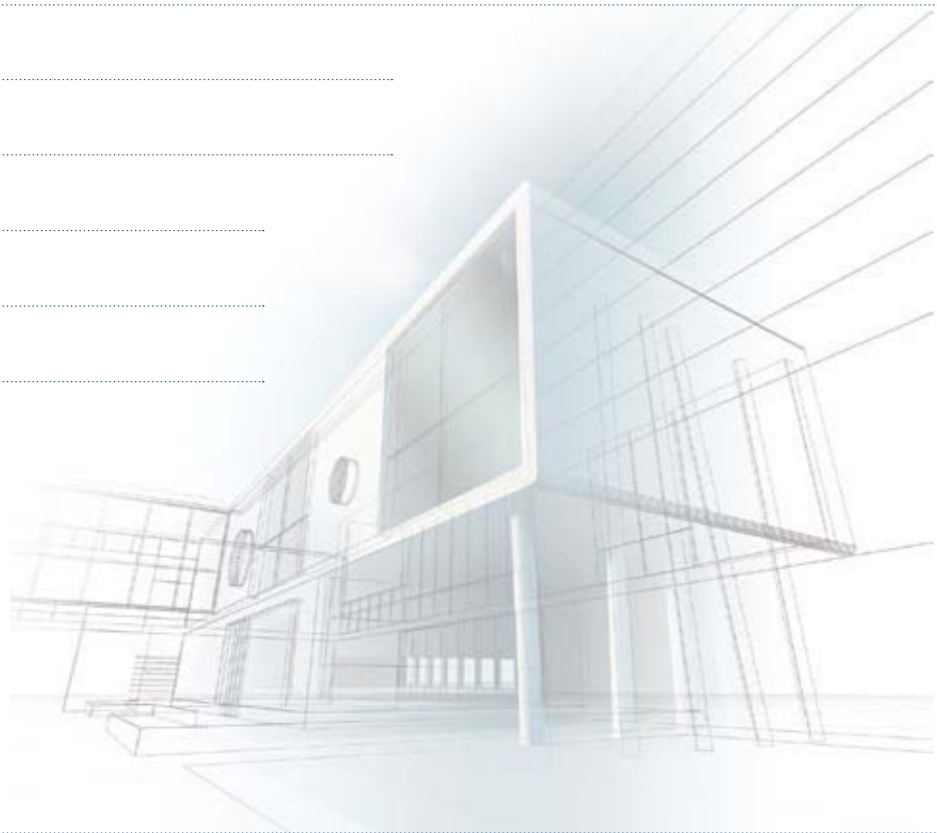
Réseau BTP

Une équipe dédiée pour vous accompagner au quotidien



© Gettyimages







Contacts

KPMG S.A.

Immeuble Le Palatin - 3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33 (0)1 55 68 86 66 - Fax : +33 (0)1 55 68 86 60

Retrouvez l'actualité
de votre secteur sur Viadeo,
en vous inscrivant au hub
"l'actualité des entrepreneurs
du bâtiment"

viadeo



EST

Lionel Marteau
Tél. : +33 (0)3 29 26 29 23

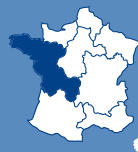
Bitche - Châlons-en-Champagne
Charleville-Mézières - Colmar
Dieuze - Epernay - Epinal - Forbach - Gérardmer
Haguenau - Longwy - Luxeuil-les-Bains
Metz - Montbéliard - Mulhouse - Nancy
Pont-à-Mousson - Reims - Remiremont
Saint-Avold - Saint-Dié-des-Vosges - Sarrebourg
Sarreguemines - Strasbourg-Reichstett
Strasbourg-Schiltigheim - Thionville - Yutz
Thionville Centre - Troyes - Vitry-le-François



OUEST

Jean-Pierre Joseph
Tél. : +33 (0)5 49 76 46 09
Thierry Gautheron
Tél. : +33 (0)2 96 79 82 79

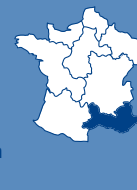
Angers - Angoulême - Bressuire
Brest - Brive-la-Gaillarde - Challans
Châteaulin - Cholet - Cognac
Fontenay-le-Comte - Fougères - Guéret
La Roche-sur-Yon - La Rochelle - Laval
Le Mans - Limoges - Lorient - Nantes - Niort
Poitiers - Quimper - Rennes - Royan
Saint-Brieuc - Saintes - Saint-Malo
Saint-Nazaire - Vannes - Vitré



SUD-EST

Adrien Jonard
Tél. : +33 (0)4 90 81 17 37

Aix-en-Provence - Alès - Avignon
Beausoleil - Béziers - Ganges
Manosque - Marseille - Marseille-Ralli - Menton
Montpellier - Nice - Nîmes - Pertuis
Puget-sur-Argens - Sète - Toulon - Valbonne



NORD

François Vandermeersch
Tél. : +33 (0)3 20 20 68 52
Alice Neuville
Tél. : +33 (0)3 21 11 01 89

Amiens - Armentières - Arras
Béthune - Boulogne-sur-Mer - Calais
Cambrai - Douai - Dunkerque - Hazebrouck
Lens - Lille - Maubeuge - Péronne
Roubaix - Saint-Omer - Saint-Quentin
Valenciennes



PARIS & CENTRE

Hervé Pichery
Tél. : +33 (0)2 38 95 00 72
Karine Bagot
Tél. : +33 (0)1 34 00 15 15

Auxerre - Beauvais - Blois
Bourges - Cergy-Pontoise - Chartres
Châteauroux - Chinon - Compiègne - Creil
Etampes - Gien - La Ferté-sous-Jouarre
Levallois-Perret - Mantes-la-Jolie - Meaux
Montargis - Nevers - Orléans - Paris
Saint-Germain-en-Laye Sartrouville - Sens
Tours Val d'Europe - Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines - Vierzon



SUD-OUEST

Franck Villaeys-Sakalian
Tél. : +33 (0)5 58 75 02 48

Agen - Albi - Arcachon - Auch
Bayonne - Bergerac - Bordeaux
Cahors - Carcassonne - Castres
Dax - Graulhet - Libourne - Lavaur - Limoux
Marmande - Mont-de-Marsan - Montauban
Narbonne - Oloron-Sainte-Marie - Pamiers - Pau
Périgueux - Perpignan - Rodez - Saint-Gaudens
Saint-Girons - Saint-Jean-de-Luz - Tarbes
Toulouse



NORMANDIE

Patrick Willer-Cerclier
Tél. : +33 (0)2 32 28 19 60
Jérôme Mallet
Tél. : +33 (0)2 33 77 14 14

Abbeville - Alençon - Argentan
Avranches - Bayeux - Caen (Hérouville St-Clair)
Cherbourg - Coutances - Deauville - Dieppe
Evreux - Flers - Granville - Le Havre - Lisieux
Louviers - Pont-Audemer - Pont L'Évêque
Rouen - Saint-Lô - Vire



RHÔNE-ALPES - AUVERGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Jean-Claude Thévenot
Tél. : +33 (0)4 74 50 31 80
Frédéric Fely
Tél. : +33 (0)3 80 78 86 45

Ambert - Annecy - Annonay - Aurillac - Besançon
Bourbon-Lancy - Bourg-en-Bresse - Bourgoin
Digoïn - Jallieu - Chalon-sur-Saône - Chambéry
Clermont-Ferrand - Cluses - Dijon - Gray
Grenoble - Gueugnon - Le Creusot - Lons-le-
Saunier - Louhans - Lyon - Mâcon - Montélimar
Montluçon - Morez - Morteau - Moulins - Oyonnax
Pontarlier - Roanne - Saint-Claude - Saint-Etienne
Saint-Marcellin - Thiers - Valence - Vichy - Voiron



DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Gilles Defert
Tél. : +33 (0)5 96 50 16 30

Guadeloupe - Guyane - Martinique



DÉPARTEMENT D'OUTRE MER

François Viroleau
Tél. : +33 (0)2 62 94 84 24

La Réunion



DIRECTION NATIONALE GESTION SOCIALE (FACILIO®)

Patrick Bordas
Tél. : +33 (0)1 55 68 95 00

pbordas@kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directeur et conseil de surveillance au capital social de 5 497 100 euros. 775 726 417 RCS Nanterre. Siège social : Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex. KPMG S.A. est membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une entité de droit suisse. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

Comité de rédaction : Annie Chauzu, Marie-Hélène Amant, Mathilde Gavoury, Mélanie Lecour, Hervé Pichery, Jean-Claude Thévenot, Franck Villaeys-Sakalian, Patrick Willer-Cerclier

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Imprimé en France sur Oxygen Silk.
Référence : Moyennes BTP - Code : 1611
Réalisation : Direction Communication Corporate
VM COMMUNICATION - Novembre 2012 - Crédit photo : Fotolia - Gettyimages
Photo de couverture : Fotolia